Parc national des Cévennes

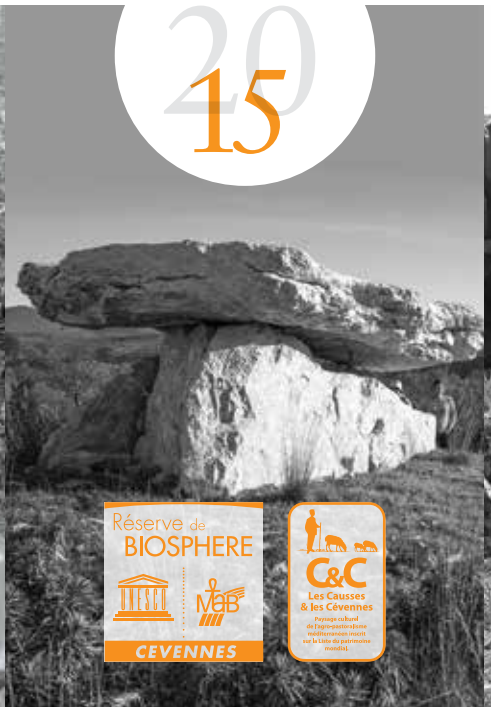


RAPPORT D'ACTIVITÉS

de l'établissement public du Parc national des Cévennes



2015





Une pensée pour ceux qui sont partis

Les collègues



Yves BRUC, garde-moniteur dans les Vallées Cévenoles, est décédé brutalement en service le 8 février. Il avait commencé à travailler au Parc en juillet 1974 et devait prendre sa retraite quelques semaines plus tard.



Bernard GUIBAL fut conseiller plein-air de la Jeunesse et des Sports auprès du Parc national avant d'intégrer l'établissement en 1969 sur des missions de développement des activités de pleine nature et des gîtes d'étapes sur le mont Lozère.



Jean-Victor PLOMBAT occupa dès 1971 la fonction de chef du secteur de Meyrueis, puis rejoint en fin de carrière le secrétariat général au sein duquel il fut chargé de la mission police.

Les personnalités

- Régine GERBAIL, maire de Montbrun
- André GOUZON, membre du Conseil économique, social et culturel et de la commission cynégétique du Parc national
- Jean-Frédérick LEPERS, contrôleur général économique et financier, contrôleur budgétaire régional à la Direction régionale des Finances publiques du Languedoc-Roussillon, membre du CA du Parc national
- Christian PIBAROT, maire de Soudorgues
- Robert PROHIN, architecte, qui collabora à de nombreuses occasions avec le Parc national.

Edito

J'ai le grand plaisir de vous présenter un bilan des principales actions que l'équipe du Parc national des Cévennes a conduites en 2015.

Comme vous pourrez le constater, ce fut une année riche et constructive à bien des égards.

L'établissement s'est positionné avec succès sur de nombreux appels à projet pour obtenir des financements européens, nationaux ou régionaux : LIFE, ATI FEDER, FEADER, POMAC Massif central… Un des principaux objectifs était de donner les moyens aux communes pour mettre en œuvre les engagements de la charte : éclairage public, zéro pesticide, bâti en pierres sèches…

De nouvelles dynamiques ont aussi émergé avec l'aide du Parc, autour d'une réserve internationale de ciel étoilé, d'une renaissance de la filière laine, de futures maisons du Parc…

Des signaux très positifs qui expliquent en partie les nouvelles demandes d'adhésion à la charte anticipées de quatre communes, Arphy (30), Bez-et-Esparon (30), Pont-de-Montvert - Sud Mont-Lozère (48) et Vébron (48), accueillies avec joie par le conseil d'administration.

Henri COUDERC
Président

p4
Les temps forts de l'année 2015



p9
Les politiques et les actions conduites par l'établissement public

Connaissance p 9
Surveillance du territoire p 13
Génie écologique p 14
Agriculture et pastoralisme p 16
Sylviculture p 20
Eau p 21
Chasse p 22
Architecture, urbanisme, paysages p 23
Tourisme p 24
Accueil et sensibilisation p 30





p35
Le pilotage des politiques

p37
Zoom sur quelques dossiers importants sur le territoire





p41
Le budget



Les temps forts de l'année 2015

Une nouvelle présidence pour le conseil d'administration

A la suite des élections départementales, le conseil d'administration de l'établissement a procédé le 29 mai à l'élection d'un nouveau président et de ses deux vice-présidents.

Henri Couderc, 1ervice-président de la communauté de communes de Florac - Sud Lozère, a pris les fonctions de président, succédant ainsi à Jean de Lescure. Roland Canayer, président de la communauté de communes du Pays Viganais, et Jean-Pierre Allier, président de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, sont respectivement devenus premier et second vice-présidents. Tous les trois ont été élus au premier tour à la majorité absolue.





Le Parc national, objet de visites officielles

Le président de la région Languedoc-Roussillon, Damien Alary, est venu parrainer le 28 juin la signature des conventions d'application entre l'établissement et les communes du Pays viganais, après avoir participé au bureau du Parc national réuni au Vigan. Ce fut pour lui l'occasion de saluer les nombreuses contributions du Parc national au développement et à la qualité de vie du territoire, notamment en matière de tourisme durable et de transition écologique, et d'exprimer tout son soutien à l'établissement.

Le président de la République, François Hollande, nous a également fait l'honneur d'une visite le 18 juillet. Il a choisi de se rendre au centre d'activités de pleine nature Grandeur Nature à Pourcharesses, un des premiers établissements marqués Esprit parc national. Ce fut l'occasion de lui présenter la nouvelle marque Esprit parc national et la politique écotouristique conduite par le Parc national aux côtés des acteurs du tourisme depuis plus de 30 ans.



Nouveaux projets, nouveaux financements

Comme il s'était engagé à le faire, l'établissement a mobilisé des aides financières pour accompagner la mise en œuvre de la charte, et notamment les 10 engagements volontaires des communes. Il a ainsi répondu avec succès à plusieurs appels d'offres.

A l'issue de l'appel à projets FEDER Approche territoriale intégrée 2014-2020 (fonds européen de développement régional), une enveloppe de près de 1 200 000 € de crédits européens a été réservée pour le Parc national par des projets de :

- développement économique : promotion de la technique traditionnelle de la pierre sèche, accompagnement et structuration du développement de la filière écotouristique,
- transition énergétique : amélioration de la performance énergétique des hébergeurs partenaires du Parc, modernisation de l'éclairage public en faveur d'une réserve internationale de ciel étoilé,
- valorisation de la destination Parc national : itinérance douce en pays viganais, maisons du Parc de Florac et de l'Aigoual, signalétique cœur de village.

En matière d'agropastoralisme, l'établissement va pouvoir construire cinq nouvelles cabanes pastorales et les mettre à disposition des groupements pastoraux à l'été 2017 : dans le cadre d'un appel à projets régional sur les investissements pastoraux, il a obtenu un financement de 410 000 € (63 % UE/FEADER et 37% Région Languedoc-Roussillon).

L'établissement a également activement contribué à la mise en œuvre de mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC), subventions de l'Europe et de l'Etat au bénéfice des agriculteurs du territoire dont les pratiques sont, ou deviendront, vertueuses du point de vue environnemental. Environ 10 000 hectares, soit 10 % de la surface du cœur, ont été engagés dans le cadre de 57 contrats individuels avec des exploitants et de 18 contrats avec des groupements pastoraux, pour un montant financier de 950 000 €.

Par ailleurs, le projet LIFE+ MIL'OUV en faveur des milieux ouverts pastoraux s'est poursuivi. Le bilan d'étape établi en septembre à l'issue de la visite de représentants de la commission européenne a été très positif. Le projet pourrait être prolongé d'une année. (Coût total : 396 000 €, cofinancement UE/LIFE : 183 000 € et Etat/FNADT 95 000 €).

Autre projet LIFE validé par la commission européenne en 2015 : le projet Life Gyp'Connect en faveur du programme de réintroduction du gypaète barbu dans les Grands Causses, déposé par la LPO et sept partenaires, dont le Parc national.

Enfin, en réponse à un appel d'offres lancé dans le cadre du Programme opérationnel Massif central 2014-2020, l'établissement public s'est également engagé dans un « Plan d'actions pour la préservation des forêts anciennes du Parc national des Cévennes », projet sur trois ans, dont le coût se monte à 775 000 €, et qui est cofinancé par l'Union européenne (FEDER) à hauteur de 50 % et par l'Etat (FNADT) pour 5 %.





De nombreuses signatures de conventions d'application et de contrats de partenariat

La charte du Parc national constitue un projet de territoire élaboré collectivement avec l'ensemble des acteurs locaux. Sa mise en œuvre relève aussi de l'action de tous.

L'établissement public est, au-delà de ses propres actions, présent aux côtés des acteurs locaux pour accompagner, susciter, faciliter, valoriser… C'est exactement l'objet des conventions d'application de la charte signées avec les acteurs publics ou des contrats de partenariat établis avec les acteurs privés.

En 2015, l'établissement a signé des conventions d'application avec 94 communes, 15 communautés de communes, 2 syndicats mixtes…

Par ailleurs, de nombreux contrats de partenariat ont été conclus, notamment avec des associations. L'ensemble des partenariats liant les offices de tourisme et le Parc national ont ainsi été renouvelés pour 3 ans, pour le développement de la destination touristique Parc national des Cévennes, soit 22 lieux d'accueil du public auxquels s'ajoutent 4 structures d'accueil privées ayant souhaité s'engager au côté de l'établissement public : Grotte de la Cocalière, Météosite de l'Aigoual, Mas de la Barque, Centre info du Pompidou.



Le second examen périodique de la Réserve de biosphère des Cévennes

Le Parc national des Cévennes fait partie, depuis 1985, des 651 sites Réserves de biosphère répartis dans 120 pays.

2015 a été une année riche pour le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) avec deux évènements marquants :

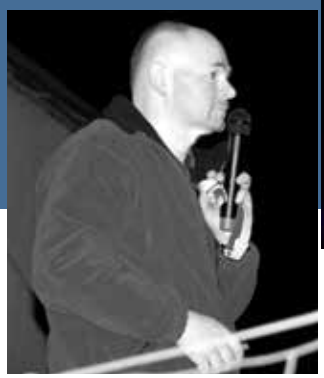
- l'adoption d'une nouvelle stratégie 2015-2025,
- une nouvelle gouvernance française avec la création de l'association MAB France, pour la promotion du Programme MAB et du réseau des réserves de biosphère en France. Michèle Manoa, en tant qu'administratrice du Parc national, a été élue en décembre vice-présidente de cette association.

Le Conseil international de coordination du Programme MAB est garant de la mise en œuvre effective du programme sur chacun des sites. Il réalise ainsi des examens périodiques tous les dix ans. Le dossier du 2nd examen périodique de la Réserve de biosphère des Cévennes a été examiné lors de la 27e session de ce conseil, qui s'est tenue au siège de l'UNESCO à Paris du 8 au 12 juin.

Le conseil a noté avec satisfaction l'augmentation de la superficie de la Réserve de biosphère du fait de la fusion de ses périmètres avec ceux du Parc national des Cévennes.

Il a souligné la pertinence de la charte du Parc national valant document de gestion de la Réserve de biosphère et salué les efforts considérables menés en matière de concertation et de communication, lors de son élaboration. Il s'est également félicité de la mise en place du jumelage avec la Réserve de biosphère de Montseny en Catalogne.

Cependant, il a invité l'établissement public à poursuivre ses efforts de dialogue auprès des communes non adhérentes, afin de renforcer la continuité territoriale à l'issue de la nouvelle période d'adhésion, un des critères statutaires des réserves de biosphère. Un rapport attestant des progrès accomplis en matière de zonage devra lui être adressé au plus tard le 30 septembre 2018.





Lancement de la marque Esprit parc national

Le Parc national a lancé, le 20 juillet à Florac, la marque Esprit parc national. Cette nouvelle marque commerciale des parcs nationaux de France s'adresse aux acteurs économiques des secteurs du tourisme, de l'agriculture ou encore de l'artisanat, qui travaillent dans le Parc national des Cévennes avec le souci constant du respect et de la valorisation des patrimoines naturel et culturel. Elle reflète l'engagement des professionnels dans une gestion durable de leur territoire aux côtés du Parc.

Des représentants des onze premières structures touristiques concernées étaient présents le 20 juillet pour signer leur contrat de partenariat en vue de l'attribution de la marque, recevoir un kit de marque et découvrir le site ***www.espritparcnational.com*** qui présente la marque, les hébergements, activités, sorties et produits marqués, ainsi que les prestataires et les producteurs engagés.

Une sortie de découverte du patrimoine Esprit parc national, Histoire de pierres, proposée par Sentiers Vagabonds (St-Jean-du-Gard) était offerte l'après-midi aux prestataires et à la presse. Certains ont pu poursuivre cette journée de lancement par un dîner et une nuit dans un hébergement Esprit parc national au mas du Coupétadou (Souteyrannes – Vialas) ou au Portaou (Valcrouzès - St André-Capcèze).





Les Trophées 2015 du Parc national

Les Trophées du Parc national visent à récompenser des initiatives écocitoyennes de personnes physiques ou morales, mises en œuvre sur le territoire du Parc. Chaque lauréat reçoit une dotation de 1 000 € pour l'aider à réaliser ou finaliser son projet. Les critères de sélection des dossiers lauréats correspondent aux valeurs du programme L'homme et la biosphère de l'Unesco, notamment le renforcement des liens homme/nature.

En 2015, pour la deuxième édition de cet appel à projets, le thème était « La lumière : source d'énergie, de vie, de création et développement économique ». Quatre projets ont été retenus par le jury en juillet et la remise des trophées a eu lieu le mercredi 9 septembre à Florac.

Les Trophées ont été décernés à :

- l'Association des Astronomes amateurs en Cévennes (A3C) de Génolhac, pour le projet « Nocturne Terrasse », dispositif de sensibilisation à la pollution lumineuse,
- le Foyer rural de Langlade-Brenoux, pour son festival «Rencontres au jardin 2015 : autour de la lumière» qui proposait des ateliers, spectacles et expositions sur le thème de la lumière, source de vie,
- le collège St-Joseph de St-Ambroix, pour son projet pédagogique sur l'énergie solaire «Ceven' Sol»,
- Brigitte Revelli, artiste, habitante de St-Julien-d'Arpaon, pour son projet de théâtre d'ombres «Nous, poussières d'étoiles» avec plusieurs écoles du territoire du Parc national.







Jacques Merlin prend sa retraite

Jacques Merlin a quitté la direction de l'établissement public du Parc national au mois de mai pour prendre sa retraite. Il occupait ce poste depuis janvier 2009. Il restera bien sûr le directeur qui a conduit le chantier d'élaboration de la première charte du Parc national des Cévennes, avec tous les acteurs du territoire et les équipes de l'établissement, aux côtés du président du conseil d'administration Jean de Lescure, depuis la publication du nouveau décret du Parc fin 2009 et le lancement des premières concertations en 2010, jusqu'à la phase d'adhésion des communes et la création du « nouveau Parc national » au printemps 2014.

Anne Legile est nommée directrice du Parc national

A la suite du départ à la retraite de Jacques Merlin et après un intérim de plusieurs mois effectué par Laurence Dayet, directrice adjointe, Anne Legile a été nommée par arrêté ministériel du 2 novembre 2015 à la tête du Parc national des Cévennes à compter du 1er janvier 2016.

Agronome de formation, ingénieur en chef des ponts et des eaux et forêts, Anne Legile n'est pas arrivée au Parc national des Cévennes « par hasard ». L'ensemble de son parcours professionnel reflète son choix de travailler au service d'un développement équilibré des territoires ruraux, de façon à concilier activités économiques, notamment agricoles, et préservation des ressources naturelles.

Tout d'abord formatrice en lycée agricole pendant plusieurs années, elle a fait ensuite le choix de l'international : en Afrique, elle a travaillé en appui aux producteurs et a promu l'agroécologie. Depuis 2007, elle était chef de projets au sein de la division Agriculture, Développement rural et Biodiversité de l'Agence française de développement.







Les politiques et les actions conduites par l'établissement public

Connaissance

Un nouveau programme d'actions pour la préservation des mégalithes

Les mégalithes du territoire du Parc national ont fait l'objet d'un programme continu d'inventaire, de restauration et de relevage, mené par l'établissement public et la Direction régionale des affaires culturelles Languedoc-Roussillon (DRAC LR), de 1970 à 2010.

En 2014, un nouveau programme d'actions partenarial Parc national /DRACLR a été lancé, avec pour objectifs de :

- doter l'établissement public du Parc d'outils de veille et de connaissance actualisés ;
- sauvegarder les mégalithes et les gisements potentiellement menacés ;
- conserver l'état des monuments déjà valorisés.

En 2015, un archéologue a commencé à dresser l'état sanitaire des mégalithes les plus connus du Parc, préalable à des prescriptions de mesures conservatoires. Par ailleurs, pour qu'ils puissent efficacement venir en appui au Service régional de l'archéologie, pendant leurs missions de veille, les agents du Parc ont reçu une formation de deux jours qui visait à les sensibiliser au patrimoine mégalithique à ses enjeux de conservation, à leur apprendre à identifier un mégalithe et à savoir alerter les services de l'État en charge du patrimoine en cas de problème de conservation. Enfin, une nouvelle procédure simple de veille sur le patrimoine archéologique est en place, que ce soit dans le cadre d'instruction de travaux ou d'observations occasionnelles.



Inventaires et suivis faune et flore

La stratégie scientifique 2014-2020 identifie six groupes d'espèces animales et végétales prioritaires pour le Parc national : les plantes à fleurs et les fougères (flore vasculaire) ; les vertébrés : reptiles et amphibiens, poissons et écrevisses, oiseaux, mammifères ; les papillons de jour (rhopalocères) ; les libellules (odonates) ; les criquets, sauterelles et grillons (orthoptères) ; les coléoptères qui dépendent du bois mort (saproxyliques) et qui se nourrissent d'excréments d'autres animaux (coprophages). Ces espèces font l'objet d'inventaires, de suivis ou d'études.

Les équipes thématiques du Parc ont travaillé sur les objectifs pour chaque groupe d'espèces, la déclinaison de protocoles nationaux à l'échelle du Parc, la définition de protocoles spécifiques, et le toilettage de bases de données. Une convention avec le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (Cefe/CNRS) permet une validation scientifique des protocoles.

Chiroptères : un travail sur les protocoles et les outils

Une première version du protocole de suivi des gîtes hivernaux et estivaux des chauves-souris a été élaborée. L'ensemble des gîtes hivernaux et estivaux ont été hiérarchisés (107 gîtes en cœur et 273 en aire d'adhésion) et le suivi des gîtes prioritaires a été coordonné avec les partenaires. Les bases de données ont été toilettées et un outil de saisie a été créé.

Autres mammifères : l'accent mis sur le suivi du loup

Dans le cadre de la veille nationale coordonnée par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, 18 circuits de suivi hivernal ont été créés dans le Parc national dont 15 ont pu être parcourus. Par ailleurs, les agents ont poursuivi la collecte des indices de présence du loup à l'occasion d'autres missions. Au total, 39 fiches d'indices ont été transmises pour expertise au réseau loup. L'objectif est d'essayer de connaître précisément le nombre d'individus présents sur le territoire et de recueillir des informations génétiques.

Le suivi des rapaces, outil indispensable à leur gestion

Plus de cent périmètres de quiétude, pour des aigles royaux, des circaètes Jean-le-Blanc, des faucons pèlerins et des hiboux grand-ducsont été contrôlés. Le suivi de la chouette de Tengmalm s'est poursuivi sur l'Aigoual de manière participative et a été élargi aux autres massifs, avec pour bilan 30 mâles chanteurs et 3 femelles sur l'Aigoual, 4 mâles chanteurs sur le mont Lozère et 7 à 9 mâles chanteurs sur le secteur Causses-Gorges. Le bilan du suivi de la chouette chevêche entre 2000 et 2015 a été réalisé et 21 couples ont été contrôlés.

Un protocole de suivi de l'avifaune du cœur

Ce protocole s'étale sur 3-4 ans et sera reconduit dans 10-15 ans. Il a pour principal objectif de caractériser les modifications spatiales et temporelles des communautés d'oiseaux en lien avec l'évolution des habitats et des formations végétales du cœur (il est compatible avec le protocole national de suivi temporel des oiseaux communs). Il permet également de compléter les connaissances sur les espèces d'oiseaux nicheurs présents dans le cœur. 448 points d'écoute ont été réalisés et 127 espèces ont été entendues ou vues.

Le grand tétras : un appauvrissement génétique confirmé

L'effectif minimal a été estimé à 20 individus. Une étude génétique des indices récoltés les années précédentes a été menée par un laboratoire spécialisé. Elle montre que la diversité génétique a très fortement diminué ces deux dernières décennies à la suite de l'arrêt des lâchers massifs d'oiseaux. Des mesures sont à prendre pour assurer la préservation de cette population dont l'aire de répartition devra être étendue au-delà du Parc national.

Une veille sanitaire pour les amphibiens

Une recherche des sites de mortalité importante et un suivi de quelques sites ont été effectués dans le cadre d'un dispositif de veille sanitaire nationale concernant une maladie causée par des champignons parasites, les chytrides.









Pêches électriques et suivi de l'écrevisse à pied blanc

L'établissement public a participé à quatre pêches électriques organisées par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques. Le suivi de l'écrevisse à pied blanc sur l'Hort de Dieu (Aigoual) a été renouvelé et les données analysées préalablement à la reconduction des mesures de protection.

Reprise de l'inventaire des orthoptères et localisation d'espèces à enjeu

Vingt-deux espèces de criquets, sauterelles ou grillons ont été identifiées. Parmi celles-ci, 5 espèces recherchées ont pu être retrouvées, alors qu'elles n'avaient plus été observées depuis plusieurs années et 2 espèces particulièrement rares, Podismapedestris, ou criquet marcheur, et Polysarcusscutatus ont été identifiées.

Le suivi de l'apollon et la contribution au Plan national d'action Maculinea

Dans le cadre du dernier contrat patrimoine en faveur du papillon apollon, 125 chenilles ont été dénombrées sur un site du Causse. Le suivi du site de l'Aigoual a également été poursuivi et le protocole ajusté et validé. Un protocole pour la localisation des stations de l'azuré des Mouillères, découlant du Plan national d'action, a été établi et appliqué. 1/3 des stations de gentianes pneumonanthes (plante hôte) connues ont été prospectées. 11 nouvelles stations réparties sur deux nouveaux sites ont été trouvées sur le mont Lozère.

Coléoptères

Le premier objectif est de réaliser l'inventaire des Cerambycidaeet des Lucanidae par zone biogéographique : le protocole a été stabilisé et les prospections ont débuté. A cette occasion, d'autres espèces ont été recensées, notamment Peltis Grossa, qui fera l'objet d'une publication scientifique en 2016 ; de nouvelles stations de Rosalie des Alpes ont également été découvertes. Un autre volet du travail initié consiste à caractériser des forêts anciennes du Parc, au moyen de pièges à interception : 47 familles ont été identifiées dans le Bois noir et 46 aux cascades d'Orgon. Enfin, le suivi de l'osmoderme ou pique-prune se poursuit ; une base de données a été finalisée.

L'inventaire des plantes à fleurs et des fougères

La zone biogéographique Mont-Lozère-Bougès fait l'objet d'un inventaire complet depuis 2012. Vingt zones ont été prospectées en 2015 (83 au total). 3350 observations ont été collectées, en moyenne 162 taxons ont été inventoriés par zones prospectées (90 à 293). Des espèces rares ont été découvertes à l'occasion de ces inventaires, comme Bellardiochloavariegata.

Le protocole d'échantillonnage a été examiné par le CEFE-CNRS-EPHE et sera légèrement adapté l'an prochain pour introduire une part d'échantillonnage aléatoire conformément à la demande du conseil scientifique. L'élaboration d'une courbe d'accumulation a été testée avec l'appui du CEFE-CNRS-EPHE sur l'étage collinéen de cette unité, les premiers résultats sont les suivants : 20 inventaires ont permis de détecter 86% des espèces attendues, 10 inventaires complémentaires seraient à réaliser pour atteindre 90% de connaissance des espèces. La question de l'objectif à se fixer pour l'inventaire par zone biogéographique sera à rediscuter avec les membres du conseil scientifique en 2016.

De nouvelles localisations de fleurs patrimoniales

Cinq nouvelles espèces ont été ajoutées à la liste des espèces à rechercher dans la cadre de ce protocole. Plus de 93 zones ont été prospectées. Il faut ajouter à ce bilan une quarantaine de prospections hors protocole. 266 pointages ont été saisis correspondant à 27 taxons. Il faut ajouter à cela des données en cours d'intégration. Ce qui porte le résultat 2015 à 53 taxons du protocole localisés via plus de 420 pointages. Une nouvelle station de sabot de Vénus a été trouvée dans le cœur du Parc.

Des découvertes pour les mousses

Les mousses ou bryophytes ne sont pas un groupe prioritaire dans la stratégie scientifique de l'établissement, mais une veille est exercée sur ces plantes à l'occasion d'autres missions. En 2015, plusieurs nouvelles stations ont été signalées (notamment Orthotrichumrogeri et Hamatocaulisvernicosus).





Des partenariats avec la recherche

La coopération avec le monde de la recherche autour de l'étude et de la préservation des vautours s'est poursuivie. D'une part, l'établissement a cofinancé une thèse portée par le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CNRS/CEFE) portant sur l'analyse du comportement de prospection alimentaire des vautours fauves ; d'autre part, il a contribué à une publication scientifique d'un expert du CNRS/CEFE, sur l'analyse des constats réalisés entre 2007 et 2014 à la suite de supposées interventions ante mortem de vautours.

L'établissement s'est également engagé dans le suivi et le cofinancement d'une thèse sur la notion de services éco-systémiques comme outil de dialogue territorial. Cette thèse s'inscrit dans un programme plus vaste porté par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA/Ecoserv).

Plusieurs équipes de recherche ont sollicité un appui technique plus ponctuel dans le domaine de la flore ou de la faune :

- Différentiation génétique des populations de l'arabette des Cévennes, plante endémique du Massif central. L'étude est menée par l'Institute of Plant Breeding, Seed Science and Population Genetics, University of Hohenheim, Stuttgart.
- Etude phyllogénétique de la joubarbe des toits. La thèse est menée par l'Institut fürSpezielleBotanik, Johannes Gutenberg- Universität Mainz
- Etude du mode de reproduction du frêne. L'étude est menée par l'unité Evo-Eco-Paléo, Université de Lille 1.

Enfin, en août, l'établissement a accueilli trois ateliers de terrain organisés dans le cadre d u 27e Congrès international de biologie de la conservation qui se tenait à Montpellier.



Surveillance du territoire

Une nouvelle politique pénale pour le cœur du Parc national

Chargés d'assurer le respect de la règlementation du cœur, les procureurs de la République de Mende et d'Alès et l'établissement public ont signé un protocole d'accord tripartite le 22 septembre.

Ce protocole définit un cadre pour les suites à donner en cas de non respect de la règlementation spécifique du cœur. Celle-ci contribue à assurer la protection des patrimoines naturels, culturels et paysagers remarquables. L'établissement public a pour mission de faire respecter ces règles. Aussi, il informe, sensibilise et accompagne les usagers et les visiteurs au quotidien. Dans les rares cas où cela ne suffit pas, la police judicaire et la police administrative complètent le dispositif.

La police judiciaire est exercée, sous l'autorité des procureurs de la République, par les inspecteurs de l'environnement à qui la directrice confie des missions de police et qui doivent porter un uniforme avec l'écusson Police de l'environnement. Le protocole précise les consignes des procureurs à ces personnels, sous la forme d'un guide d'appréciation qui permet de décider des suites à donneren cas d'infraction. Cette hiérarchisation tient notamment compte de la gravité de ces infractions et du contexte. La police administrative, elle, est assurée par les agents qui instruisent les dossiers (demandes d'autorisation, demandes de subvention…), sous l'autorité de la directrice de l'établissement. Le protocole définit l'articulation des procédures administrative et judiciaire, certaines infractions relevant à la fois de la police administrative et de la police judiciaire.





Génie écologique

Des actions pour sauver les busards



Face au déclin des populations de busards cendrés et St-Martin, aux plans national et européen, l'établissement public a mobilisé des moyens spécifiques – accueil de deux stages notamment- pour évaluer précisément les effectifs de ces deux espèces patrimoniales d'oiseaux sur le territoire du Parc national. Quarante sites historiques de nidification dont 32 dans le cœur ont été prospectés et la baisse drastique des effectifs de busards a été confirmée : 9 couples seulement se sont reproduits.

Pour maintenir les noyaux existants et surtout favoriser l'installation de nouveaux couples, une campagne de sensibilisation des éleveurs a été engagée pour les convaincre de préserver un réseau d'ilots de landes et fourrés denses (3 à 10 ha par ilot) sans pâturage ni écobuage pendant 15 ans. Parallèlement, il faut impérativement maintenir ou reconquérir des milieux ouverts par le pâturage pour conserver les zones de chasse des deux espèces de busards.

La contribution aux politiques de gestion et de protection de l'environnement

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), qui se décline dans la Trame verte et bleue, a été adopté en novembre par arrêté du préfet de région. Véritable outil d'aménagement du territoire, qui doit être pris en compte par exemple dans les documents d'urbanisme, le SRCE repose sur un réseau de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. Les Causses et les Cévennes sont l'un des plus vastes ensembles de réservoirs et corridors de toute la région. Assorti d'un plan d'actions financé par l'Union européenne, le SRCE repose pour sa mise en œuvre opérationnelle sur divers documents de planification, dont la charte du Parc national.

Les Schémas départementaux des espaces naturels sensibles des départements de la Lozère et du Gard ont avancé: le premier a été validé, la mise à jour du second a été engagée. Dans les deux cas, l'établissement public a proposé des actions en cohérence avec la charte, notamment en lien avec les estives pastorales, les forêts en libre évolution, ou encore les zones humides.







La poursuite du suivi des vautours fauves et moines



Les populations de vautours font l'objet chaque année d'un suivi très précis qui est effectué en partenariat avec l'antenne Grands Causses de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO).

En 2015, le suivi de l'ensemble des nids connus a permis de dénombrer les couples de vautours fauves : 498 tentatives de nidification ont été comptabilisées. Le succès de reproduction (0.75) et le taux de survie juvénile traduisent la bonne santé de la population. Cinquante poussins ont été bagués. Concernant les vautours moines, 20 couples reproducteurs et 12 jeunes à l'envol ont été dénombrés. Tous les poussins ont été bagués.

L'établissement a par ailleurs contribué à la rédaction de la lettre n°4 d'information sur les vautours et l'élevage éditée par le comité interdépartemental du même nom, ainsi qu'à l'élaboration du projet de stratégie nationale d'action vautours-élevage.

En compensation partielle de la fermeture des charniers du Parc national en 2013, des placettes d'équarrissage naturel sont installées chez des éleveurs. En 2015, une nouvelle placette a été créée, et le suivi des placettes existantes s'est poursuivi. Les nouvelles placettes sont préférentiellement créées dans l'aire d'exploration des vautours, afin de faciliter les échanges avec les populations alpines et pyrénéennes en créant des « points-relais » le long des axes de déplacement actuels des vautours. Enfin, une base de données « placettes d'équarrissage naturel » a été créée.

Deux nouvelles étapes dans le programme de réintroduction du gypaète barbu

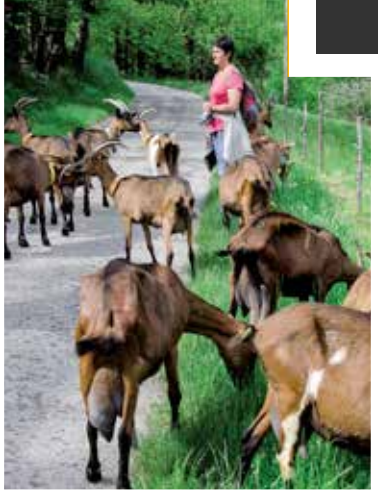
Le projet de réintroduction du gypaète barbu dans les Grands Causses a démarré en 2012. Il vise à renforcer la population européenne de l'espèce en créant un noyau au sud du Massif central et en favorisant les mouvements d'oiseaux entre les populations alpines et pyrénéennes. Ce programme a été porté jusqu'en 2015 par la LPO Grands Causses avec un appui technique et financier de l'établissement public. Le lâcher, qui se déroule alternativement dans le Parc naturel régional des Grands Causses (PNRGC) et dans le Parc national des Cévennes, a eu lieu en 2015 à Nant, en Aveyron. Deux oiseaux, Cazals et Larzac, ont pris leur envol.

L'année 2015 a aussi été marquée par l'obtention d'un financement européen. Le programme LIFE GYP'CONNECT permet de pérenniser le projet Grands Causses et de l'inscrire dans un dispositif plus global qui concerne 3 entités géographiques : Alpes, Massif central, Pyrénées. Il comporte un volet conservation (réintroduction dans les Grands Causses et la Drôme, amélioration de l'accessibilité et de la disponibilité de la ressource alimentaire, réduction des menaces), un volet scientifique et technique et un volet sensibilisation. La LPO est bénéficiaire coordinateur et les bénéficiaires associés, outre le Parc national, sont la Vulture Conservation Foundation, l'association Vautours en Baronnies, la LPO de l'Aude, le Parc naturel régional du Vercors, le Centre national d'information toxicologique vétérinaire, l'université Pierre et Marie Curie et ERDF.











Agriculture et pastoralisme

L'accompagnement au développement de l'agriculture biologique sur le territoire

Vers des filières « châtaigne » et « caprins » bio

L'établissement public du Parc national travaille, dans le cadre d'un plan d'actions partenarial, aux côtés des castanéiculteurs et des éleveurs caprins afin de développer la production biologique dans ces deux filières.

Pour la châtaigne, l'objectif est d'augmenter la production de fruits bio et de consolider la filière par une diversification des produits et des prix plus rémunérateurs. En juillet, producteurs et transformateurs ont validé, à Florac, la nécessité d'innover en développant de nouveaux produits issus de la châtaigne pour renouveler l'offre et créer de la valeur ajoutée. Depuis, le projet a bénéficié d'un contrat de filière Agir pour la Bio mis en place par la région Languedoc Roussillon.

Pour la filière caprine, le projet est de construire une filière locale en fourrage bio. Un collectif d'éleveurs et de céréaliers s'est réuni en mars à St-Mamert-du-Gard sur une exploitation céréalière ; ils ont échangé sur leurs motivations et leurs attentes réciproques fondées sur des complémentarités entre les Cévennes et les plaines languedociennes. L'objectif du groupe de travail et du Parc est de mettre en place un réseau d'acheteurs et de vendeurs de fourrage bio.

Une nouvelle subvention

Par ailleurs, dans le cadre de son plan d'actions « bio », le Parc national a décidé d'accompagner les agriculteurs du territoire qui s'installent ou se convertissent en agriculture biologique : il prend en charge le coût de la certification AB à hauteur de 80 %, pour la première année de l'installation ou de la conversion. Cette aide est plafonnée à 800 €. Cinq agriculteurs en ont bénéficié en 2015.

Un projet tutoré sur la bio dans le Parc national

Encadrés par l'établissement public, des étudiants en licence professionnelle Gestion agricole des espaces naturels et ruraux (Gena) de SupAgro Florac se sont vus confier la mission d'identifier les freins et les leviers à l'installation ou la conversion en AB. Quelques pistes ont émergé : pour les freins, le fait que la châtaigne bénéficie d'une bonne image sans qu'elle ait besoin d'être « bio », et que le développement de la filière semble prioritaire à celui de la bio ; pour les leviers, l'existence de débouchés, d'aides financières, de crédits d'impôts…

Une journée d'échanges avec les agriculteurs

Pour convaincre les agriculteurs de « franchir le pas », l'établissement public et Lozère Bio ont organisé une journée porte ouverte à la Chèvrerie des Felges (Cassagnas), exploitation « caprin fromager bio » et accueil à la ferme. Cette journée a permis aux participants d'échanger sur les modalités concrètes d'installation ou de conversion en bio, de fonctionnement et de gestion d'une exploitation bio et sur les aides financières et opérationnelles existantes…

Les Ateliers de la Bio

Producteurs, consommateurs, citoyens, élus… Tous étaient conviés à ces ateliers participatifs organisés par le Parc national et ses partenaires du plan d'actions « bio » le11 avril à Sup Agro Florac. La journée a été riche : atelier Cuisiner bio avec le chef floracois Martial Paulet, atelier Jardiner bio et réalisation d'une butte de culture avec Pierre Buchberger, chantre de l'agro-écologie, atelier d'échanges à destination des élus, pique-nique





Les Mesures agri environnementales et climatiques



L'établissement public a été partie prenante dans le nouveau Projet agri-environnemental et climatique (PAEC) Causses-Cévennes porté par l'Association territoriale Causses et Cévennes (ATCC).

Il était responsable de la contractualisation avec les agriculteurs dans le cœur du Parc. La priorité affichée par la région Languedoc-Roussillon, l'autorité de gestion des MAEC, était d'effectuer la révision des contrats en cours : 57 agriculteurs et 16 groupements pastoraux ont ainsi vu leur contrat non achevé renouvelé pour cinq ans selon les modalités de la nouvelle programmation. 10 000 hectares (environ 33% des surfaces à enjeux) ont été proposés à la contractualisation dans le cœur du Parc pour un montant prévisionnel de 950 000 euros par an. Les rencontres avec les agriculteurs et les techniciens de la profession agricole ont fortement mobilisé les forces du pôle agri-environnement pendant les mois de mai et juin.

Le soutien à la lutte contre le cynips

Depuis 2007, la châtaigneraie française est mise en péril par un ravageur, le cynips, et la châtaigneraie cévenole n'est pas épargnée. Le cynips (Dryocosmus-kuriphilus) est un hyménoptère qui provoque la formation de galles sur tous les organes verts (feuilles, rameaux, bourgeons, fleurs) du châtaignier. Dès la fin avril, on voit apparaître dans les paysages cévenols des arbres aux feuilles déformées, fragilisés par une photosynthèse moins efficace. Les dégâts provoqués par le cynips peuvent entrainer une perte allant jusqu'à 80 % de la récolte et une forte baisse de la production de miel de châtaignier. Une lutte biologique existe : elle consiste à lâcher sur les châtaigniers infestés des Torymus, prédateurs du cynips. En Languedoc-Roussillon, cette lutte est menée par la Chambre régionale d'agriculture (CRA) et la Fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles (Fredon), qui se charge notamment de l'élevage des Torymus. Sur le terrain, les techniciens de la CRA repèrent les zones contaminées, déterminent les dates de lâcher et évaluent la progression du cynips et du Torymus. Ils organisent des formations pour les castanéiculteurs afin qu'ils effectuent eux-mêmes les lâchers. L'établissement public a soutenu cette lutte biologique avec, en 2015, une aide de 10 000 € pour permettre les lâchers de Torymus et assurer un maillage cohérent de ces opérations sur le territoire. Cinquante-deux lâchers ont eu lieu dans le Parc national et dans les autres zones castanéicoles de la région. Le Torymus s'est bien implanté et disséminé. Les résultats sont positifs et prometteurs.







L'édition 2015 du concours des prairies fleuries

Ce concours national a pour objectif de récompenser les exploitants dont les prairies et les pâturages présentent le meilleur équilibre entre production de fourrage de qualité et biodiversité. L'établissement public a choisi d'organiser l'édition 2015 sur le causse Méjean.

Cinq exploitations agricoles ont concouru. Le 11 juin, le jury, présidé par Jacques Paradan et composé d'experts - Estelle Gressier, agronome de l'AVEM, Emeric Sulmont, botaniste et garde-moniteur du Parc national, Philippe Clément, apiculteur - a parcouru l'ensemble des prairies candidates. Le jury a constaté que toutes les prairies présentaient une grande diversité floristique contribuant à la valeur alimentaire du fourrage (appétence, valeurs énergétique et diététique), à leur productivité et à leur souplesse d'utilisation. La majeure partie des exploitants a souligné l'intérêt particulier de ces fourrages qu'ils estiment être de très bonne qualité. L'ensemble des prairies a également montré un intérêt à la fois écologique, apicole et paysager. Au final, c'est la prairie «Le Pradas», présentée par Bruno Bousquet, pour le Gaec du Veygalier, qui a été reconnue comme offrant le meilleur équilibre agri-écologique. La remise des prix a eu lieu le 9 août à Florac dans le cadre de Florilège, la fête du Parc national des Cévennes.



LIFE+ MIL'OUV : un bilan d'étape très positif

Les 14 et 15 septembre, deux représentants de la commission européenne sont venus rencontrer à Florac les partenaires du projet LIFE+ MIL'OUV. Démarré fin 2013, ce programme en faveur des milieux ouverts pastoraux méditerranéens concerne notamment le territoire du bien Unesco Causses & Cévennes. Au travers de leurs échanges avec les éleveurs et les partenaires, Simon Goss et Päivi Rauma ont pu constater le bon déroulement du programme. Au-delà, ils ont reconnu la qualité et l'intérêt de l'approche éco-pastorale mise en œuvre sur le territoire. Ils ont vivement encouragé éleveurs et acteurs du pastoralisme à continuer de défendre ces systèmes qui valorisent les ressources offertes par les milieux pastoraux.

Fin 2015, 120 éleveurs avaient été rencontrés dont 80 dans le Parc national des Cévennes. Chacun de ces rendez-vous et de ces échanges avec des techniciens pastoralistes et naturalistes, issus notamment des chambres d'agriculture, a duré de 1 à 4 journées. A partir du recueil des perceptions et des attentes des éleveurs quant à l'utilisation des milieux pastoraux, 70 diagnostics éco-pastoraux de terrain ont été réalisés, des ateliers techniques et des formations s'appuyant sur ce travail organisés, un ouvrage méthodologique, Livret technique de la méthode MIL'OUV, édité en vue d'être diffusé largement auprès des techniciens. Le projet pourrait être prolongé d'une année. (Coût total : 396 000 €, cofinancement UE/LIFE : 183 000 € et Etat/FNADT 95 000 €).







Le Parc national, acteur d'une nouvelle filière laine

En 2015, l'établissement public a participé à la réflexion sur l'émergence d'une nouvelle filière laine locale et a soutenu plusieurs démarches en cours sur le territoire, notamment Terra Rural et Raïolaine.

Les éleveurs en race Raïole réunis au sein de Raïolaine croient en la possibilité de rembourser le coût de la tonte par la vente de produits finis, voire de générer un revenu d'appoint, et organisent des chantiers de tonte et de tri collectifs. Cette démarche a reçu l'appui de l'établissement public : soutien pratique sur les chantiers de tonte pour le tri et le classement des laines ; organisation d'une formation sur la valorisation de la laine en production ovine à destination des éleveurs ; appui technique dans la fabrication de prototypes et la mise au point de produits finis ; valorisation lors des manifestations organisées par le Parc, Florilège et la Journée de la laine.

Par ailleurs, dans le cadre du programme Terra rural, un groupe d'une quinzaine de personnes aux profils variés s'est constitué : éleveurs ovins, dont certains travaillent déjà leur laine, artisans du fil ou du feutre, animatrices d'ateliers de sensibilisation et porteurs de projet, tous guidés par la volonté commune de valoriser les laines produites sur le territoire. La rencontre avec l'établissement public a donné lieu à l'animation d'une journée d'initiation au tri de la laine et la mise en place d'un stage de six mois qui a porté sur l'évaluation des besoins et des attentes individuelles de ces personnes et qui a permis de formuler des propositions d'actions à mettre en œuvre collectivement : mutualisation de matériel, chantiers de tonte et de tri collectifs, « café tricot », boutique associative ou encore « circuit de la laine ». Au-delà de l'appui opérationnel, ce stage a permis de dresser un état des lieux à la fois historique et actuel de la filière laine sur le territoire.

Le 16 octobre, la restitution du travail de stage a rassemblé près de cinquante personnes (éleveurs, artisans, élus ou leurs représentants, Alodear, Terra Rural, personnel du Parc...) qui ont réfléchi ensemble à la filière laine de demain. L'établissement s'est engagé à soutenir des actions dans plusieurs domaines : relocalisation de la filière, innovation (textile, ameublement, isolation), création d'un centre de ressources (synthèse des connaissances, formations), communication (fêtes, circuits de la laine, marque Esprit parc national), et à rester partenaire de ces forces vives du territoire.

La Journée de la laine

L'édition 2015 de cette journée festive dédiée à la laine s'est déroulée le 29 août à Génolhac. Le public a pu profiter d'expositions-vente d'articles en laine, d'ateliers pour apprendre à filer, carder, tricoter, construire une petite yourte ou découvrir le métier de licier, de petites conférences : comment tondre une brebis, comment trier la laine, l'ouverture d'une unité de lavage de laine brute en France, la valorisation des métiers, produits et patrimoines de la transhumance.








Sylviculture

Les activités du pôle forêt en quelques chiffres...

Les techniciens du pôle Forêt expertisent les forêts et informent propriétaires et gestionnaires des enjeux de préservation de certaines espèces présentes dans leur propriété forestière.

Ils ont effectué en 2015 :

- 9 diagnostics écologiques de forêts privées dont le plan de gestion était en cours ;
- 6 diagnostics écologiques pour des forêts publiques pour lesquelles l'ONF révisait le plan d'aménagement, et notamment la forêt mythique de l'Aigoual gardois (10 000 ha) ;
- 13 plans de gestion, en forêt privée ou publique, examinés avec les propriétaires et gestionnaires ;
- une extension du réseau des ilots de sénescence en forêt domaniale (petites surfaces laissées sans exploitation pour permettre aux arbres d'atteindre une maturité complète) : 25 ilots on été mis en place dans la forêt domaniale de Malmontet.

La forêt du Sapet a été acquise par l'établissement public en 2012 dans l'objectif de laisser vieillir cette forêt remarquable (vieille hêtraie sapinière, précense du grand tétras…). En 2015, l'installation du réseau de placettes permanentes, qui permettra de suivre l'évolution naturelle des peuplements, a été terminée. Au total, 116 placettes ont été installées en 3 ans.



Un plan d'actions pour préserver les forêts anciennes

Le projet intitulé « Plan d'actions pour la préservation des forêts anciennes du Parc national des Cévennes », déposé auprès du Groupement d'intérêt public Massif central dans le cadre du Programme opérationnel du Massif central, a été validé en octobre. Ce projet associe plusieurs partenaires dont l'École d'Ingénieurs de Purpan (EI Purpan). Il est cofinancé par l'UE et l'État.

Il prévoit de :

- étudier les forêts anciennes pour améliorer leur gestion, dans le cadre d'une thèse encadrée par l'EI Purpan,
- sensibiliser les propriétaires forestiers aux forêts anciennes et à leurs enjeux,
- préserver les forêts anciennes à fort intérêt patrimonial par acquisition foncière, en cohérence avec l'objectif inscrit dans la charte de les maintenir en libre évolution,
- établir les plans de gestion de deux forêts anciennes à fort intérêt patrimonial, propriétés de l'établissement.

Par ailleurs, le projet Mutualisation de la cartographie des forêts sur les Parcs naturels du Massif central, une étape indispensable à leur préservation porté par l'association Inter-Parcs du Massif central, dont l'établissement est membre, a également été validé. Il vise à cartographier l'ensemble des forêts anciennes des parcs naturels du Massif central et à contribuer à la mise en œuvre de projets liés à la préservation des forêts anciennes.





Eau

Un état des lieux des connaissances sur l'eau

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention signée en 2014 par l'établissement public et les agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Adour Garonne, la réalisation d'un état des lieux des connaissances sur l'eau dans le Parc national a été engagée. Les enjeux patrimoniaux que constituent les têtes de bassin, la méconnaissance de l'état qualitatif et quantitatif des petits cours d'eau sur ces secteurs, la nécessité de se doter d'outils permettant d'évaluer les politiques d'investissement ont convaincu les signataires de la convention de la nécessité de réaliser cet état des lieux pour pouvoir déterminer collectivement des orientations de gestion et leurs modalités de mise en œuvre.

Restauration de la gourgue de Mas Camargues

Une réflexion a été engagée avec les différents usagers du site de Mas Camargues sur les moyens de parvenir à une gestion équilibrée de la ressource en eau satisfaisant les divers usages : abreuvement des troupeaux, accompagnement à la découverte du patrimoine, respect de l'environnement. Dans un premier temps, la gourgue a été restaurée de manière à ce qu'elle ne fuie plus et retrouve sa fonction de réserve d'eau. Il s'agira ensuite d'améliorer le fonctionnement du béal afin de maintenir un débit acceptable pour le Tarn – dans lequel l'eau est prélevée - tout en permettant l'abreuvement des troupeaux et l'alimentation du moulin.

Vers des collectivités « zéro pesticide » : des formations du CNFPT

La quantité de pesticides utilisés pour l'entretien des espaces verts et des voiries est faible en comparaison de celle utilisée par l'agriculture. Mais jusqu'à 40 % de ces herbicides utilisés sur des surfaces le plus souvent imperméables, donc sensibles au ruissellement, sont susceptibles de s'écouler dans les cours d'eau.

Pour aider les communes à respecter leurs engagements - mesure 3.4.3 de la charte du Parc national et loi du 23 janvier 2014 qui prévoit une interdiction faite aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, de forêts et de promenades – l'établissement public a bâti un partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) : des formations aux pratiques alternatives aux traitements phytosanitaires chimiques ont été organisées pour les agents des collectivités à Saint-Jean-du-Gard et à Florac.



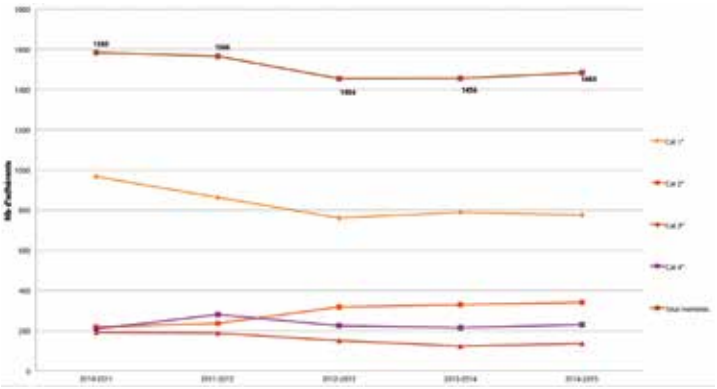


Chasse

La campagne de chasse 2014-2015

Environ 2 500 personnes ont pratiqué la chasse dans le cœur du Parc national pendant la campagne 2014-2015. Ce chiffre est relativement stable depuis 2012 mais n'occulte pas les craintes liées à un renouvellement insuffisant de la population de chasseurs à moyen terme, comme en atteste l'étude démographique menée en 2014 sur un échantillon représentatif des membres de l'Association cynégétique du Parc national des Cévennes (ACPNC).

Evolution du nombre d'adhérents à l'ACPNC en fonction des catégories du décret depuis 2010

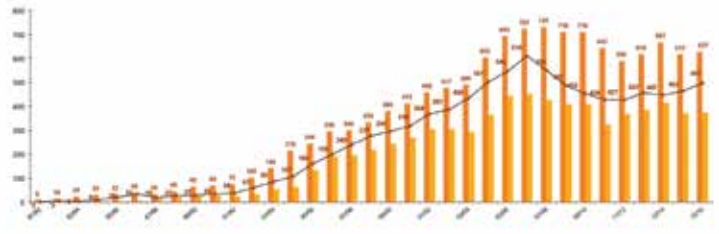


Le bilan de la campagne de chasse 2014-2015 dans le cœur est mitigé : le plan de chasse « chevreuil » a été réalisé à 69 % et le plan de chasse « cerf » à 75 %.

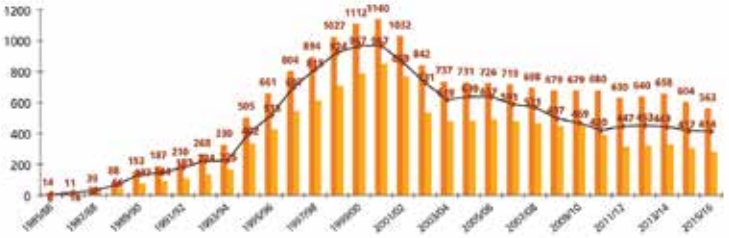
Les plans de chasse sont désormais saisis sur une nouvelle base de données. Cette dernière permettra de mettre en place des suivis des indicateurs de changements écologiques, indispensables à une gestion moderne des espèces.

En matière d'équilibre agro-sylvo-cynégétique, la situation est satisfaisante pour le chevreuil depuis 2010, à l'exception de la partie boisée du causse Méjean située dans le cœur (Fretma). On note une amélioration pour le cerf sur les massifs des vallées cévenoles et du Bougès. Certaines productions agricoles et forestières situées sur les massifs de l'Aigoual nord et du mont Lozère subissent en revanche une pression importante de l'espèce.

Evolution du plan de chasse du cerf dans le Parc national des Cévennes



Evolution du plan de chasse du chevreuil dans le Parc national des Cévennes



L'impact du sanglier sur les productions agricoles reste trop important malgré l'augmentation constante des tableaux départementaux qui traduisent un investissement important des chasseurs (environ 6 500 animaux ont été prélevés en Lozère et 36 000 dans le Gard) et les tirs d'élimination organisés en période de fermeture (29 autorisations /82 chasseurs /16 sangliers éliminés).

Les suivis opérés sur le lièvre sur le causse Méjean, en partenariat avec les services de la Fédération de chasse de la Lozère et les gestionnaires locaux, par la méthode des indices kilométriques d'abondance nocturne témoignent du bon état de conservation de l'espèce sur ce secteur. Ce phénomène résulte très probablement des effets combinés de conditions météorologiques favorables et d'une pression de chasse adaptée.

Le montant des subventions versées par l'établissement public pour la campagne de chasse 2014-2015 est de 36 682.40 €. Ces aides sont allouées principalement pour la collecte et le traitement des tonnes de déchets issues de la chasse au grand gibier (130 T en 2015), la collecte de données et l'organisation de la chasse collective via les carnets de battue, la prévention des dégâts chez les particuliers.







Architecture, urbanisme, paysages

L'établissement public a poursuivi sa politique d'accompagnement des collectivités à l'élaboration de documents d'urbanisme. L'objectif est de contribuer à une planification de qualité, basée sur les particularités du territoire et valorisant ses atouts.

Ainsi, 24 Plans locaux d'urbanisme (PLU) ont été suivis sur le territoire du Parc. Pour certaines communes, il s'agit du démarrage du projet (état des lieux), pour d'autres, c'est l'aboutissement de la démarche (zonage et règlement).

Quatre nouvelles communes ont bénéficié de subventions pour réviser ou élaborer un PLU, ce qui représente une aide financière d'un total de 14 533 € attribuée par l'établissement public. Le mode d'attribution de ces aides a été modifié pour privilégier une approche plus qualitative : la subvention est désormais proportionnelle au montant des études. En contrepartie, la collectivité s'engage à travailler avec un bureau d'études aux compétences pluridisciplinaires, à organiser une démarche participative et citoyenne et à associer le Parc tout au long de la procédure. Les équipes du Parc aident ainsi la collectivité à décliner les orientations de la charte dans le document d'urbanisme, à toutes les étapes.

L'établissement a finalisé son atlas des paysages : il s'agit d'un outil de connaissance et de caractérisation des grands paysages qui constituent le territoire. Les données sont accessibles depuis le site internet du Parc. Les acteurs de l'aménagement peuvent ainsi s'emparer de ces informations et des enjeux propres à chaque unité de paysage afin de décliner des actions ou des réflexions sur l'évolution des territoires.

Enfin, différentes démarches d'étude et d'aménagement ont été accompagnées ou réalisées pour le compte de communes. Une étude de diagnostic et d'esquisse sur le hameau de l'Espérou a ainsi été réalisée en partenariat avec le Conseil en architecture, urbanisme et environnement du Gard (CAUE 30).

Le projet Laubamac

Le projet Laubamac, déposé par l'établissement le 1er décembre dans le cadre du Contrat de plan État région Massif Central, a pour objectif de consolider et développer les filières des lauziers calcaire et schiste et des bâtisseurs en pierre sèche du Massif Central. Il est le fruit d'un travail conséquent de sept partenaires. Le projet comporte plusieurs volets : formation et qualification, marchés et réglementation, recherche et développement, communication et sensibilisation, cohésion technique.

L'inauguration de l'Ecole professionnelle de la pierre sèche



Le premier centre de formation professionnelle dédié aux techniques de construction en pierre sèche a été inauguré le 26 septembre au hameau de l'Espinas, sur la route des Crêtes, sur la commune de St-Andéol-de-Clerguemort. Porté par l'association des Artisans bâtisseurs en pierres sèches, le projet a bénéficié du soutien financier de nombreux partenaires au nombre desquels le Parc national.





Tourisme

La destination *Parc national des Cévennes*

La Charte affirme la volonté du territoire de construire une destination *Parc national des Cévennes* fondée sur l'écotourisme. L'établissement public, en partenariat avec de nombreux acteurs touristiques, a donc travaillé en 2015 à l'élaboration de l'identité de cette destination.

Pour les aider dans leur pratique quotidienne, un guide pratique pour promouvoir la destination a été conçu par l'établissement public et fourni aux professionnels des offices de tourisme, notamment. L'objectif est que tous les professionnels communiquent de manière coordonnée sur les atouts et les caractéristiques de cette destination et fasse émerger un message unique et cohérent. Des listes d'espèces animales et végétales emblématiques, de sites naturels et culturels incontournables, d'activités économiques et de savoir-faire répandus en Cévennes y sont proposées.



Dans le cadre d'un travail collectif mené par des groupes d'agents du Parc et de partenaires touristiques, et animé par le consultant Gilles Clémente, trois grandes caractéristiques de l'identité de la destination *Parc national des Cévennes* ont été identifiées.

- **Avant tout, c'est une destination de nature, une nature généreuse et préservée par l'homme.** Elle est remarquable pour ses paysages à couper le souffle, pour la pureté du ciel, de l'eau, de l'air, pour la richesse de la faune, de la flore et des milieux naturels, pour l'abondance des sources et des rivières, pour les grands espaces ouverts et forestiers façonnés par l'homme depuis des millénaires. Le patrimoine naturel, culturel et paysager bénéficie d'une protection dont l'établissement public du Parc est le garant. La réglementation qui s'applique dans le cœur est au service de cette protection et fait appel au bon sens de chacun.
- **Choisir la destination Parc national des Cévennes, c'est aussi faire le choix d'expériences à vivre :** le privilège de passer un séjour unique, le luxe de se ressourcer à un autre rythme, le plaisir de rencontrer des femmes et des hommes qui aiment partager leur culture, la chance de s'imprégner de « l'esprit des lieux » au cœur d'une architecture authentique et d'un riche patrimoine culturel. Le visiteur découvre des personnes de caractère, passionnées par leur terre, leur histoire, leur métier, et engagées dans des pratiques écoresponsables : agriculture biologique, hébergement durable, accompagnement dans la découverte des patrimoines, artisanat traditionnel…
- **Venir séjourner dans le Parc, c'est bénéficier d'un accueil Parc national :** le visiteur est accueilli dans les trois Maisons du Parc et dans le réseau des relais d'information du Parc répartis sur tout le territoire. Il reçoit des conseils personnalisés pour mieux découvrir le territoire. Il peut pratiquer de nombreuses activités de pleine nature - randonnée(s), canoë, escalade, pêche… - et culturelle - visites, spectacles, ateliers… - guidé par un expert s'il le souhaite. Le Parc national l'invite, dans le cadre du Festival Nature, à des sorties et animations gratuites. Il recommande des prestataires touristiques - hébergeurs, accompagnateurs nature, gérants de sites de visite - engagés dans le tourisme durable et dont les produits et services sont marqués Esprit parc national.



La plateforme numérique Destination Parc national des Cévennes se construit

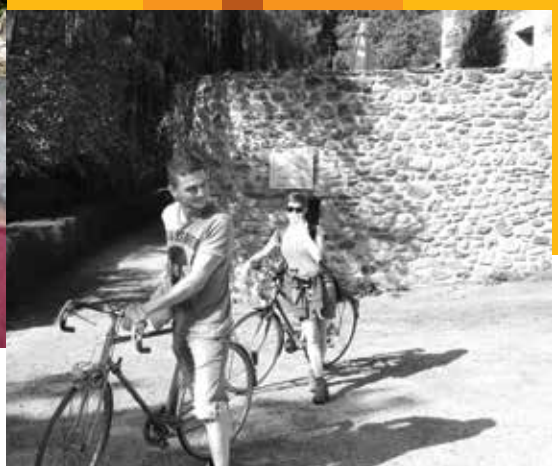
Le travail de conception d'une plateforme web de découverte de l'offre touristique du Parc national s'est poursuivi toute l'année, en lien avec un prestataire externe. Avant même son arrivée et pour préparer son séjour, le visiteur pourra y trouver toute l'offre de randonnée - en cours de restructuration -, les activités de pleine nature conseillées, les sites et musées à visiter, les hébergements et les séjours recommandés, le programme des animations gratuites du Festival Nature…

Toutes ces informations seront géolocalisées et facilement repérables sur une carte interactive. La plateforme sera accessible depuis le site internet ***www.cevennes-parcnational.fr*** et directement depuis un moteur de recherche, avec son URL : ***http://destination.cevennes-parcnational.fr***.









Le déploiement de la marque Esprit parc national dans le tourisme



L'arrivée de la marque Esprit parc national a nécessité une réflexion collective - établissement public du Parc, commission Tourisme et accès à la nature, association Cévennes écotourisme - afin d'articuler au mieux ce nouveau dispositif de qualification avec la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés (CETD) qui est mise en oeuvre sur le territoire du Parc depuis 13 ans. Le choix a été fait de considérer la marque comme étant l'aboutissement de la démarche de tourisme durable au côté du Parc national.

Le réseau des entreprises touristiques signataires de la CETD représentait 76 prestataires en 2015. Il s'agit principalement d'hébergeurs (gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, campings..), de sites de visites (jardins, grottes, parcs à thème…) et d'accompagnateurs en montagne.

La marque Esprit parc national a donc logiquement été proposée à ce réseau, en priorisant les structures qui arrivaient au terme de leur plan d'actions de 3 ans, et étaient volontaires pour s'engager dans une nouvelle démarche. En partenariat avec l'association Cévennes écotourisme, des audits ont été réalisés tout au long de l'année pour valider les critères des règlements d'usage catégoriel (RUC) sur l'hébergement et les sorties de découverte des patrimoines.

La CETD pour sa part reste un outil d'accompagnement qui vise à atteindre les critères de la marque au terme du plan d'actions de 3 ans, permet à une entreprise de profiter de la dynamique du réseau de Cévennes écotourisme et/ou sert d'audit interne à cette entreprise.

Fin 2015, on comptait dans le Parc national 18 hébergements et 7 sorties de découverte marqués, représentant 11 prestataires touristiques

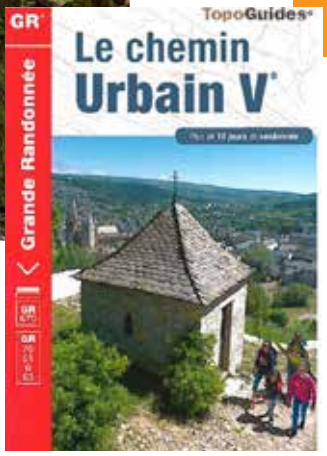
Le lancement d'un nouvel appel à candidatures

Le principe d'un appel à candidatures annuel a été validé par la commission Tourisme et accès à la nature, l'objectif étant d'attribuer la marque à de nouveaux produits suffisamment tôt dans l'année. En effet, afin de préparer au mieux sa saison touristique, le prestataire remet à jour ses outils de communication avant le printemps. Un appel à candidatures a donc été lancé à l'automne pour que de nouveaux marquages aient lieu au début de l'année 2016.

La rédaction de nouveaux règlements d'usage catégoriels (Ruc)

En parallèle de la mise en œuvre des Ruc Hébergement et Sorties de découverte des patrimoines, l'établissement public a participé à la rédaction collective de nouveaux Ruc dans le domaine du tourisme (restaurants, sites de visite, séjours) conduite au sein des groupes techniques Tourisme et Marque des parcs nationaux.





L'implication du Parc national dans le projet MEET

Le projet MEET - Expérience méditerranéenne d'écotourisme (*MediterraneanExperience of Eco Tourism*) est un projet stratégique impliquant huit pays de la région méditerranéenne. Chaque pays partenaire doit mettre en œuvre des actions-pilotes portées par des gestionnaires d'espaces protégés. En France, l'établissement Parcs nationaux de France a choisi de financer des actions dans les deux parcs nationaux méditerranéens signataires de la Charte européenne du tourisme durable, le Mercantour et les Cévennes.

En 2015, le projet-pilote porté par le Parc national des Cévennes a abouti et l'établissement public a reçu un financement de 50 000 €. Le projet consiste en :

- la mise en ligne d'une plateforme numérique de découverte de l'offre écotouristique du Parc national : ***http://destination.cevennes-parcnational.fr*** ;
- la valorisation sur cette plateforme d'une gamme de produits écotouristiques et de séjours « packagés » proposés par des agences de voyages dans le Parc national ;
- la conception et le test du séjour écotouristique *Cévennes Gourmandes* commercialisé par l'agence Cévennes Evasion Voyages Nature. Ce séjour a été testé par des experts du tourisme durable et des Tours opérateurs étrangers.

Le topoguide du nouveau GR Urbain V est paru

Homologué GR par la Fédération française de randonnée pédestre en juin 2014, le Chemin Urbain V est né en 2010 de la volonté d'un groupe de marcheurs de la paroisse de Mende de créer à la fois un nouvel itinéraire de grande randonnée et un chemin à dimension spirituelle autour de la thématique du pape Urbain V, natif de Grizac en Lozère. Depuis Nasbinals en Aubrac jusqu'au Palais des papes en Avignon, le GR Urbain V conduit le randonneur à la découverte des paysages variés de la Lozère, du Gard et du Vaucluse et à la rencontre de celui qui fut pape sous le nom d'Urbain V de 1362 à 1370 : Guillaume de Grimoard. Il traverse le Parc national des Cévennes sur environ 1/3 de son tracé.

Le topoguide du GR 670, publié cette année, complète la gamme des outils mis à la disposition des randonneurs pour découvrir le chemin : une carte interactive de l'itinéraire est en effet accessible sur le site ***www.pape-urbain-v.org***, depuis une tablette ou un smartphone. Elle comporte le tracé, les kilomètres, les hébergements et services et les points d'intérêt touristique.



Une nouvelle offre de circuits VTT sur la communauté de communes de Florac Sud Lozère

La communauté de communes Florac Sud Lozère, en partenariat avec le Parc national des Cévennes et le Comité départemental de la Lozère a engagé un travail de création et de promotion de circuits VTT sur son territoire.

Avec les soutiens financiers de l'Europe (30%), du Conseil départemental de la Lozère (20%) et du Parc national (35%), le réseau de circuits VTT a pu voir le jour. En 2015, l'offre proposée regroupe 15 circuits VTT au départ de 5 pôles (Ispagnac, Bédouès, Florac, Rousses et Col du Rey). L'ensemble de ces tracés ont été conventionnés auprès des propriétaires et ont fait l'objet d'une expertise environnementale par les équipes du Parc.

Cet espace VTT, d'environ 300 km, offre les quatre niveaux de difficulté, partant du parcours « familial » à « confirmé ». Il permet la découverte des paysages de la communauté de communes. Les itinéraires implantés sur le territoire du Parc national sont aujourd'hui promus sur la plateforme *Destination Parc national des Cévennes*, rubrique randonnée (***http://destination.cevennes-parcnational.fr***).

Deux nouvelles agences de voyage agréées Charte européenne du tourisme durable (CETD)

Après *Chamina Voyages* en 2014, les agences *Cévennes Evasion Voyages Nature* et *Languedoc Nature* ont été agréées CETD cette année. Les organisateurs de voyage peuvent en effet, comme les entreprises touristiques, s'engager à respecter les principes du développement durable en les adaptant à leur activité. Ils élaborent donc un plan d'actions qui traduit leur démarche de progrès. Ils doivent également construire une offre significative de séjours écotouristiques dans le Parc national. Fin 2015, six séjours écotouristiques dans le Parc national des Cévennes étaient commercialisés par ces agences.





Les communes affichent leur appartenance au Parc national des Cévennes

Les communes ayant adhéré à la charte du Parc national des Cévennes ont la possibilité de marquer leur appartenance à ce territoire exceptionnel en apposant à l'entrée de l'agglomération des panneaux routiers normés indiquant « Commune du Parc national des Cévennes ».

Sur le périmètre du Bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO *Les Causses & les Cévennes*, il a été conseillé aux communes souhaitant afficher les deux appartenances de mettre les deux panneaux sur le même mât, afin de maximiser l'impact du message et de limiter l'impact visuel et les coûts à la charge de la commune.

Dès 2015, de nombreuses communes ont choisi de marquer ainsi leur appartenance ; la diffusion de ces panneaux sur le territoire rappelle au visiteur la spécificité de cet espace, participe à la communication autour de la *Destination Parc national des Cévennes* et surtout rappelle l'engagement de la commune dans le projet collectif du territoire.

Le Parc national, un espace très convoité pour le déroulement de manifestations sportives

En 2015, 99 manifestations sportives se sont déroulées sur le territoire du Parc national pour lesquelles l'avis de l'établissement a été sollicité. 49 manifestations ont eu lieu en totalité ou en partie dans le cœur du Parc et ont fait l'objet d'un avis favorable de l'établissement avec des préconisations visant à limiter au maximum les impacts sur l'environnement. 60 % de ces manifestations sont des manifestations pédestres, équestres ou cyclistes, les 40 % restants sont des courses ou balades motorisées sur routes nationales ou départementales.

L'établissement s'est également fortement investi pour finaliser la nouvelle règlementation sur le déroulement des manifestations sportives et publiques en cœur de parc en concertation avec les fédérations et les instances *ad hoc*. Un guide pour mieux accompagner les organisateurs dans leur démarche et la mise en place de manifestations éco-responsables et respectueuses de l'espace protégé a été élaboré.



Accueil et sensibilisation

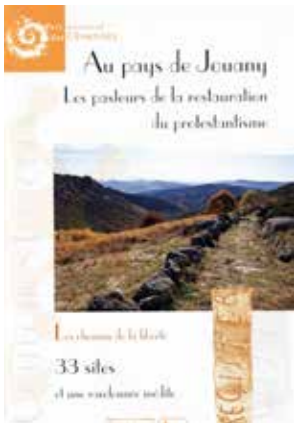
Cévennes en Lumière, thème du Festival Nature

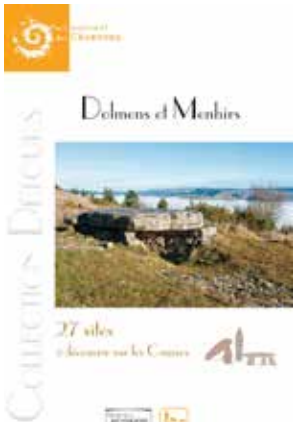
L'Onu et l'Unesco ont proclamé 2015 « année internationale de la lumière et des techniques utilisant la lumière ». Le Parc national a choisi de mettre ces questions à l'honneur et de prendre pour thème du Festival Nature *Cévennes en Lumière*.

Environ 6 500 personnes ont participé gratuitement aux 400 animations organisées sur le territoire et offertes par l'établissement public du Parc. A côté des ateliers, conférences, balades thématiques, randonnées, visites…, une très belle exposition photographique, fruit de la collaboration de 36 photographes amateurs du territoire, a cheminé dans le Parc national.



Parmi les temps forts de la programmation, *l'Estival de l'Aigoual* a attiré, le premier week-end d'août, pas moins de 11 000 personnes, pour des rencontres avec des astronomes et des ateliers, une conférence, des balades contées et, le soir, un spectacle déambulatoire dans les rues de Florac. A l'automne, *le Jour de la Nuit*, événement national pour sensibiliser le public à la pollution lumineuse, et à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé, s'est décliné dans 22 communes du Parc national, avec notamment des extinctions de l'éclairage public.





Deux nouveaux livrets Détours

Le Parc national a édité deux nouveaux livrets dans la collection Détours.

Dolmens et Menhirs - 27 sites à découvrir sur les Causses propose une sélection de sites, accessibles en voiture pour la plupart, permettant de voir ou revoir ces imposants monuments de pierre que sont les mégalithes, témoins de la présence de l'homme à la préhistoire sur les causses de Sauveterre, Méjean et Noir, et sur la cham des Bondons.

Au pays de Jouany – Le spasteurs de la restauration du protestantisme - 33 sites et une randonnée inédite (version française et version anglaise). Ce deuxième volet des «Chemins de la liberté» poursuit la mise en valeur de la mémoire protestante dans les Cévennes et le Bas-Languedoc. Il présente 33 sites, faciles d'accès, situés autour de Génolhac, du Collet-de-Dèze, de la Grand-Combe, et de Cendras. Un itinéraire de randonnée de 35 km, proposé en 4 étapes, reliant Génolhac au Collet-de-Dèze, permet aux marcheurs confirmés de partir sur les pas du chef camisard Jouany.







2015 : une nouvelle approche de l'offre de découverte et d'interprétation



L'offre de découverte et d'interprétation du Parc national s'est structurée depuis l'origine autour de la notion d'écomusée. Un écomusée était conçu comme un partenariat structuré par une charte précisant des objectifs et des actions « de recherche, de conservation, de présentation, d'éducation et de développement. » En 2015, cette définition ne correspondant plus ni à la réalité depuis une dizaine d'années ni aux nouveaux enjeux de l'interprétation, **une« rénovation » des écomusées s'est engagée et a franchi plusieurs étapes :**

- l'établissement public coordonne désormais sur l'ensemble de son territoire un réseau de découverte et d'interprétation unique : il intègre les trois « écomusées » préexistants et l'offre déployée sur l'Aigoual. Il se compose de sentiers, sites, et musées. Une cohérence confirmée par l'adaptation de toute l'offre d'interprétation dans le cadre de la plateforme numérique *Destination Parc national* ;
- la commission *Culture & Education* du Parc a validé les grands principes du réseau d'interprétation hérité des écomusées et en conserve le principe d'un lien étroit entre population, visiteurs et patrimoine. L'objectif principal est confirmé : faire comprendre au public dans sa diversité, la signification et la valeur des patrimoines conservés sur son territoire ;
- la rénovation des sentiers et sites d'interprétation existants s'est poursuivi : la reprise totale du Sentier de Roquedols (nouvelle approche entre nature et culture) et de la Balade au pays des menhirs, l'un des sentiers les plus fréquentés, a été réalisée, ainsi que la mise en place d'un parcours d'interprétation du hameau du Villaret.

La découverte des patrimoines du Parc national pour tous avec le soutien de la GMF

Les paysages du Mont Lozère accessibles à tous.

En 2014, l'établissement public faisait l'acquisition d'une calèche adaptée pour le transport de personnes à mobilité réduite avec l'aide financière de la GMF. En 2015, un partenariat a été mis en place pour la saison estivale avec un cocher en activité sur le mont Lozère. Le cocher a été formé par les agents du Parc national pour transmettre au public transporté des informations de qualité sur les patrimoines. Une cinquantaine de personnes à mobilité réduite ont ainsi pu bénéficier de ces promenades.

Gîte d'Aire de Côte : l'engagement du Parc national se poursuit.

La délégation de service public pour la gestion du gîte d'étape d'Aire de Côte(Bassurels) a été reconduite. Au carrefour de plusieurs GR, cet hébergement ouvert à l'année est essentiel pour le développement de l'itinérance sur ce secteur, l'accueil pédagogique de scolaires, et plus ponctuellement l'accueil de bergers transhumants. Avec le soutien de la GMF, le gîte a fait l'objet d'investissements importants pour permettre l'accueil de personnes en situation de handicap, ce qui lui a valu le label *Tourisme et Handicap* pour les quatre familles de handicap.

Preuve de l'intérêt de tous pour le gîte d'Aire de Côte, des travaux conséquents d'électrification du gîte ont été réalisés en 2015 avec le soutien du SDEE48, la commune de Bassurels, la communauté de communes des Hauts Gardon et ERDF. Ces travaux permettent aujourd'hui une gestion beaucoup plus simple et plus sécurisante de l'équipement pour l'accueil des publics, ce qui laisse envisager un développement plus pérenne de l'infrastructure.

L'engagement des gérants dans la charte européenne du tourisme durable, leur candidature à la marque *Esprit parc national*, le label *Tourisme et Handicap*, l'agrément *Jeunesse et Sport* pour l'accueil de groupes de mineurs, l'agrément *Education nationale* pour l'accueil de classes et un nouveau projet soutenu par la GMF d'aménagement d'un parcours de découverte accessible à tous à proximité font de ce gîte une infrastructure clé de l'accueil et de la sensibilisation de tous les publics.





La participation à des manifestations locales et régionales

L'établissement public a participé à plusieurs événements organisés par des partenaires sur le territoire du Parc national ou de la région : Fête du Pélardon (Ste-Croix-Vallée-française), Fête de la pomme et de l'oignon doux (Le Vigan), Rando pour tous, Salons du livre de Florac et de Mende, Fête de l'abeille noire (Pont-de-Montvert), Journées de la plante, de l'arbre et du fruit (St-Jean-du-Gard)…

A noter plus particulièrement sa contribution à l'édition de novembre des Ecodialogues du Vigan, consacrés aux *(R)évolutions des savoir-faire*, par l'animation d'une table ronde sur *La laine, matériau d'avenir,* ou encore sa présence sur un stand à la Fête de la Biodiversité, à Montpellier fin septembre, sur le thème des changements climatiques et de leurs enjeux.



Un parcours d'éducation au développement durable (EDD) de la maternelle au lycée

En cohérence avec de nouvelles directives ministérielles, l'établissement public du Parc a proposé, à la rentrée de septembre, aux établissements scolaires du territoire, une offre pédagogique renouvelée « J'apprends avec le Parc ». Il s'agit de s'engager, de la maternelle au lycée, dans un parcours d'éducation à l'environnement et aux patrimoines pour un développement durable. La nouvelle offre s'appuie sur un document numérique destiné aux enseignants, à la fois outil et support pédagogique, pour les aider dans le montage de projets pluriannuels d'EDD. Il propose une progression des notions environnementales à acquérir de la maternelle au lycée ; des documents ressources pour aider à la construction de séances d'EDD ; des sites et des lieux dans le Parc propices à la connaissance des missions du Parc.

Signature d'une convention de partenariat avec le collège de Génolhac

L'établissement public du Parc et le collège La Régordane ont signé, au printemps à Génolhac,une convention de partenariat dans le domaine de l'environnement et de l'éducation au développement durable. L'objectif est de définir et mettre en œuvre un programme d'actions sur quatre ans qui s'appuie sur les instructions officielles de l'Education nationale et s'inscrive dans le champ des compétences du Parc. Les deux parties s'engagent aussi sur les moyens humains et matériels permettant le bon déroulement des actions éducatives inscrites dans ce programme qui constitue un véritable parcours de découverte pour les élèves de la 6e à la 3e.





Des élèves du Vigan proposent des actions en faveur du climat à la COP 21

Les élèves de la Cité scolaire André-Chamson du Vigan travaillent sur le changement climatique et ses conséquences. Les éco-délégués de leur « Club 21 » ont organisé une conférence-débat le 23 novembre sur « le changement climatique, enjeu local et international » en présence d'acteurs locaux : une météorologue de l'observatoire de l'Aigoual a présenté la météorologie et le climat ; l'établissement public du Parc est intervenu sur les conséquences du changement climatique sur la biodiversité du Parc national et le projet de reconversion de la station Prat-Peyrot, exemple d'adaptation locale au changement climatique. Des élus du Vigan ont analysé les solutions durables envisagées à l'échelle de la commune. Enfin un chef d'entreprise passionné d'habitat bioclimatique a proposé la maison à énergie positive comme réponse pour réduire et s'adapter au changement climatique. Une de leurs enseignantes a pu participer à la COP 21 à Paris et remettre à Nicolas Hulot le dossier du Club 21 ainsi que des projets d'autres collèges et lycées de l'académie de Montpellier.

Le musée du mont-Lozère accueille les scolaires

Le musée du mont-Lozère, situé au Pont-de-Montvert, a proposé pendant l'année scolaire des visites libres ou encadrées, adaptées à des groupes d'élèves depuis le primaire jusqu'au lycée. L'offre du musée s'est articulée autour de cinq modules : les métiers d'autrefois ; le Parc national des Cévennes expliqué aux enfants ; le voyage du muletier ; la visite-découverte du musée ; la guerre des camisards ; la visite commentée du musée. Les visites et les animations (sur réservation uniquement) étaient offertes aux établissements scolaires du territoire du Parc national.





Communication



Le magazine d'information du Parc national de serres en valats parait au rythme de 2 à 3 numéros annuels. Tiré à 32 500 exemplaires, il est distribué aux habitants permanents du territoire du Parc, mis à disposition du public dans les maisons et les relais d'information du Parc, les offices de tourisme partenaires et téléchargeable sur le site internet du Parc.

En 2015, trois numéros sont parus :

- n°39, février : La stratégie scientifique du Parc national
- n°40, juillet : *Destination Parc national des Cévennes*
- n°41, novembre : La laine, un nouvel avenir en Cévennes ?

Chaque mois, l'actualité du Parc national est relayée sur les ondes de la radio associative floracoise, Radio Bartas. En 2015, 10 émissions *Zone Parc ont* été enregistrées. Elles ont traité des sujets suivants : le programme LIFE+ MIL'OUV ; Cévennes en Lumière ; les Trophées du Parc national 2015 ; le Concours des prairies fleuries ; le Pôle nature de l'Aigoual ; l'offre de découverte du Parc pendant l'été ; Florilège (direct du 9 août) ; le Jour de la Nuit ; l'éducation au développement durable dans les collèges ; le nouveau sentier de Roquedols. Ces émissions ont été rediffusées par Radio Interval.

Cinq vidéos ont été tournées : Les ateliers de la bio ; A la découverte des coléoptères ; la marque *Esprit parc national* ; les mégalithes du Parc national, Vers un territoire bio.

L'établissement public a délivré en 2015 cinq autorisations de tournage :

deux documentaires naturalistes :

- *Le vautour, un nécrophage*, diffusé dans le cadre de l'émission culte belge *Le jardin extraordinaire* (la plus ancienne émission du service public télévisuel belge, créée en 1965) sur la RTBF, le 11 mars 2016 et sur TV5 Monde ;
- dans le cadre de la série *Ray Mear'swild France*, un documentaire naturaliste diffusé sur la chaîne britannique ITV1 sur les sites mégalithiques du causse Méjean et les chevaux de Przewalski,la forêt de châtaignier et les vautours ;

un documentaire de vulgarisation scientifique :

- *L'âne : loin d'être bête !*,diffusé le 18 novembre 2015 dans le cadre de l'émission « Xenius » sur Arte ;

un long métrage de fiction :

- « *Rester vertical* », réalisé par Alain Guiraudie, destiné aux salles de cinéma.

L'établissement a également autorisé 4 survols pour :

- la retransmission des images du Tour de France 2015 dans les gorges du Tarn et de la Jonte ;
- le clip des 50 ans de l'ONF ;
- un documentaire dans le cadre de l'émission *Des racines & des ailes* intitulé « En Lozère, des Cévennes à l'Aubrac » qui sera diffusé en 2016 sur France 3.







Le pilotage des politiques

L'activité du conseil scientifique

En 2015, le conseil scientifique s'est réuni à trois reprises ; par ailleurs, des avis sur consultation écrite ont été rendus tout au long de l'année. **L'implication bénévole des membres de ce conseil dans les travaux de l'établissement leur a ainsi permis :**

- de rendre 164 avis sur des demandes d'autorisation de travaux en cœur de Parc
 - > 10 dossiers agricoles
 - > 17 dossiers forestiers
 - > 71 dossiers relatifs à du bâti
 - > 66 dossiers de travaux publics
- de rendre des avis sur les projets : de réintroduction du chamois, projet porté par la Fédération de chasse de Lozère, de lutte contre le cynips du châtaigner, de règlementation du survol du cœur de Parc, de stratégie sanitaire inter-parcs nationaux, de plan de chasse 2015/2016
- de réexaminer et confirmer l'avis sur les modalités de gestion de la présence du loup gris sur le territoire
- de formuler des préconisations, bilans et avis sur les études et projets de recherche : thèse abeille noire et rucher-tronc, thèse sur le comportement de prospection alimentaire des vautours fauves, thèse sur la gestion concertée des services écosystémiques, projet de stage inventaire du patrimoine bâti agropastoral, projet d'inventaire du patrimoine immatériel agropastoral, premiers échanges sur paléo-paysages, restitution de l'étude d'expérimentation de l'éradication de l'écrevisse de Californie
- de poursuivre leur suivi de la mise en œuvre des protocoles faune et flore au titre du volet biodiversité de la stratégie scientifique.

L'activité du conseil économique, social et culturel (CSEC)

Le CESC s'est réuni une fois en 2015. Il a émis un avis sur les principes de révision du plan de circulation dans le cœur du Parc et sur les ajustements proposés dans la procédure de modification de la charte du Parc national des Cévennes.

Par ailleurs, il a participé aux Trophées du Parc national des Cévennes par la désignation de Sandrine Cendrier comme membre du jury de sélection, au groupe de travail sur la réglementation de la cueillette dans le cœur du Parc avec Philippe Galzin, à la marque Esprit parc national avec la désignation d'Alain Lagrave au Comité de gestion de la marque.





Le réseau des élus référents

Des élus référents ont été désignés par les communes adhérentes. Ils sont les ambassadeurs de l'esprit de la charte et de la politique de l'établissement public auprès de leur collectivité. Ils relaient également les attentes de cette dernière auprès de l'établissement. Des rencontres de ce réseau sont organisées - interventions techniques, échanges d'expériences d'élus - pour les aider à entrer dans des phases d'actions opérationnelles.

En 2016, ce réseau s'est réuni autour de la thématique des circuits-courts, lors des Ateliers de la Bio qui se sont tenus à Florac en avril, avec une intervention du maire de Barjac, Edouard Chaulet. Cela a été l'occasion de repenser l'approvisionnement des restaurations scolaires mais aussi de s'interroger globalement sur le projet porté par les collectivités en matière agricole et de circuits courts.

Un peu plus tard dans l'année, deux rencontres organisées avec les syndicats d'électrification de la Lozère et du Gard ont porté sur le thème de l'éclairage public - quand et comment éclairer juste - et sur le projet de l'établissement de faire du Parc national une Réserve internationale de ciel étoilé.



Le COB 2015-2017

Le Parc national a signé avec l'État son contrat d'objectifs (COB) 2015-2017. Ce contrat pluriannuel est complémentaire à la charte, qui reste le fil conducteur de la stratégie de l'établissement, et au plan d'actions 2014-2016 approuvé par le conseil d'administration le 12 mars 2014.

Le COB fixe les objectifs prioritaires de l'établissement à trois ans du point de vue des politiques publiques :

- faire converger les politiques publiques pour la mise en œuvre de la charte et offrir les outils adéquats,
- développer une dynamique locale d'éco-acteurs économique - Destination Parc national et marque Esprit parc national-, citoyenne - Trophées du Parc national-, scientifique - observatoires participatifs-…,
- sauvegarder et promouvoir l'agropastoralisme et les paysages culturels de l'agropastoralisme inscrits sur la liste du Patrimoine mondial,
- contribuer à la transition énergétique,
- maintenir un niveau d'excellence en génie écologique en faveur des nombreuses populations de rapaces présentes, du grand tétras, du châtaignier…,
- optimiser le pilotage de l'établissement public au service du projet commun.

Ce nouveau contrat réaffirme la nécessité de renforcer l'efficacité des missions patrimoniales en approfondissant leur intégration dans une approche globale de développement durable.



Zoom sur quelques dossiers importants sur le territoire

Massif Aigoual

Le massif enrichit son offre d'activités de pleine nature « 4 saisons »

Conscients de la nécessité de renouveler l'offre touristique du massif et de l'adapter aux demandes nouvelles des touristes et des amoureux de nature, les élus de l'Aigoual ont mis en œuvre une stratégie de diversification autour de la station de Prat-Peyrot, centrée sur les activités de pleine nature. Avec le concours du Parc national mais aussi du conseil départemental du Gard, de l'Office national des forêts, des associations locales et des acteurs socio-économiques, **la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires a inauguré au printemps :**

- un observatoire de la faune sauvage, et notamment du mouflon
- 5 sentiers d'interprétation au départ de la Serreyrède ou sur les traces du mouflon
- un réseau de randonnée multi-activités (randonnée, VTT, trail…)

Cette première étape a reçu un bon accueil et la démarche a d'ailleurs été mise à l'honneur lors de la COP21, en novembre à Paris, au titre des projets de collectivités en faveur de l'adaptation au changement climatique.

Par ailleurs, le Parc national a apporté tout son soutien à la communauté de communes qui a été retenue comme pôle structuré à l'issue de l'appel à projets du commissariat général à l'équilibre des territoires Massif central (CGET). Ce 2e volet va permettre d'étendre le réseau d'activités à tout le territoire de la communauté de communes, de Trèves à Lasalle.

Le territoire voisin du Pays viganais a, lui, finalisé l'étude qui doit permettre d'aménager prochainement le réseau de découverte des vallées de l'Arre et du Coudoulous et de faire ainsi la jonction entre l'opération grand site du Cirque de Navacelles et l'aménagement de l'Aigoual, faisant de ce massif un site majeur des activités de pleine nature dans le Gard.



Le succès du Jour de la Nuit à Valleraugue

Pour la deuxième année consécutive, Valleraugue a participé, le 10 octobre, au Jour de la Nuit.Pour l'occasion, la commune a organisé une extinction de l'éclairage public dès 20h dans le bourg de Valleraugue, à l'Espérou et au hameau d'Ardaillès. La soirée a été festive : balade dès 19 h depuis la maison de pays jusqu'au belvédère, observation du ciel étoilé dans l'obscurité, pique-nique à la lueur d'un feu de camp, présentation de travaux réalisés par des écoliers sur le thème de la nuit et, clou de la soirée, coulée de bronze proposée par Dominique Villers, fondeur d'art, dans des moules fabriqués préalablement par le public.

Cette manifestation a été pour l'équipe municipale une belle opportunité de sensibiliser la population à la pollution lumineuse et à la beauté de la nuit, et de l'amener à constater que l'on n'a pas besoin d'un éclairage intense, partout et tout le temps.





Massif Causses-Gorges

Inauguration du sentier du Villaret

Le nouveau sentier d'interprétation du Villaret conduit le visiteur à la découverte de ce hameau caussenard typique situé au cœur des grands espaces ouverts du causse Méjean qui ont valu aux Causses et aux Cévennes leur inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en 2011. Au fil de onze panneaux, le promeneur en sait davantage sur ce qu'est l'agropastoralisme, pratiqué ici depuis le néolithique, et observe les pelouses balayées par le vent, les troupeaux de brebis, l'architecture en pierre calcaire. Réalisé en collaboration avec l'association Takh et la commune de Hures-la-Parade, le sentier a été inauguré le 7 juillet.



Une feuille de route pour le centre-bourg de Florac

Florac a été sélectionnée à titre expérimental pour bénéficier du dispositif AIDER (Appui interministériel au développement et à l'expertise en espace rural). La commune profite ainsi de l'expertise de deux hauts fonctionnaires qui mènent des missions d'appui à des projets stratégiques ou à de l'ingénierie complexe. Ceux-ci ont identifié pour Florac un certain nombre d'actions qui ont pour fil conducteur la redynamisation du centre-bourg. Cette stratégie globale d'aménagement à 10-15 ans combine les questions d'habitat, énergie, flux et stationnement, aménagement urbain, attractivité économique et touristiques, loisirs… L'établissement public a été associé à ce travail en 2015.

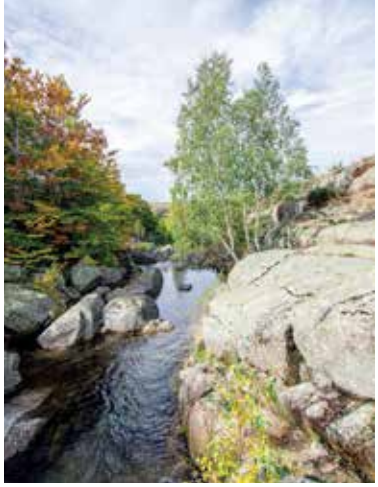
Chroniques lumineuses à Ispagnac et Quézac

L'établissement public a engagé le territoire du Parc national dans une candidature à une réserve internationale de ciel étoilé, label international que seul le Pic du Midi possède en France. Il soutient les communes qui mettent en œuvre des programmes d'économie d'énergie. C'est le cas d'Ispagnac et de Quézac qui ont engagé une réflexion approfondie sur la question de l'éclairage public, motivée par des arguments à la fois écologiques et économiques. Dans un premier temps, un diagnostic très complet de l'état des lampadaires, leurs emplacements, les ampoules, les armoires a été réalisé. Une étude comparative a également été menée sur l'efficacité énergétique des divers types de lampes et leur impact environnemental, sur la base d'un cahier des charges établi par le Parc national en collaboration avec les deux syndicats d'électrification du Gard et de la Lozère.

A Ispagnac, les travaux entrepris en 2013 se sont poursuivis : remplacement de 50 points lumineux par des lampes à led, opération test d'extinction nocturne sur 50 autres lampadaires, installation d'un lampadaire solaire. A Quézac, des actions de sensibilisation ont été menées, notamment à l'occasion du Jour de la Nuit, le 10 octobre. Plus de 50 personnes des deux communes ont participé à une réunion d'information ponctuée par une balade contée sous les étoiles. Des actions liées à l'éclairage public ont aussi été menées dans le cadre de l'Agenda 21 porté par la commune.

Le Parc national, qui a soutenu l'ensemble de ces actions, a pu mobiliser des crédits du Fonds européen de développement régional, avec près de 710 000 euros qui seront consacrés aux travaux de modernisation de l'éclairage public menés par les communes du territoire.







Massif Mont Lozère

Un groupe de travail pour la future Maison du Mont Lozère

La commune du Pont-de-Montvert et l'établissement public du Parc national partagent l'animation et la gestion de la Maison du Mont Lozère. Ce lieu accueille le musée du mont Lozère, propriété du Parc, et la salle polyvalente et le gite d'étape de la commune du Pont-de-Montvert. Après 30 années de service, le bâtiment a mal vieilli dans son concept comme dans son fonctionnement. L'assemblée générale de copropriété a décidé le 12 juin la constitution d'un groupe de travail pour réfléchir à l'avenir de ce bâtiment.

Après avoir réalisé un diagnostic précis du lieu et des services rendus, le groupe a acté la nécessité de maintenir les trois activités dans le bourg du Pont-de-Monvert. Il a également décidé de lancer une consultation externe pour recueillir divers scenarii répondant à cet objectif ainsi qu'à la question du devenir du bâtiment : réhabilitation, démolition, reconstruction sur site ou non…

La gestion des béals de Mas Camargues et de Villeneuve

La mise en conformité des béals vis-à-vis de la loi sur l'eau engendre bien souvent des investissements considérables qui sont perçus comme disproportionnés par les propriétaires ou les ayants droit de ces ouvrages. L'établissement public s'efforce avec l'aide des services compétents (DDT, ONEMA…) de rechercher et d'expérimenter des techniques et aménagements peu onéreux, en investissement comme en fonctionnement, pour faciliter l'acceptation de cette exigence règlementaire. C'est dans ce but que des réflexions ont été initiées sur le béal de Mas Camargues, propriété du Parc national, et sur le béal de Villeneuve, pour lequel l'établissement public a facilité la création d'une association de gestion.

Vers un pôle nature Mont Lozère

Le Syndicat mixte d'aménagement du Mont-Lozère s'est porté candidat à l'appel à projets Pôles de pleine nature en Massif central, dans la catégorie « pôle émergent ». L'établissement public l'a accompagné dans l'élaboration de son dossier de candidature : apport d'éléments de diagnostic, travail cartographique, intégration de l'écotourisme, cohérence de la candidature vis-à-vis de la charte et de la règlementation du Parc national. Il a initié des rencontres entre les porteurs des candidatures du massif de l'Aigoual et du Mont-Lozère afin de favoriser l'échange d'expériences et le partage d'une culture commune autour des valeurs de l'écotourisme. A la suite de l'acceptation de la candidature du Mont-Lozère, l'établissement public a été invité à intégrer l'ensemble des instances de gouvernance du projet (comité de pilotage, comité technique…) afin de poursuivre cet accompagnement et aboutir en 2016 à la reconnaissance de ce territoire comme pôle structurant.









Massif Vallées Cévenoles

Un rallye nature en vallée Française

En liaison avec les animateurs des sites Natura 2000 des gardons de Saint-Jean et de Mialet, le Parc national a expérimenté le 21 mai une démarche éducative de type «rallye nature» avec 80 élèves des collèges de St-Jean-du-Gard et St-Etienne-Vallée-Française. Le centre de formation du Merlet avait missionné 10 stagiaires, futurs éducateurs à l'environnement, pour concevoir et animer des ateliers de découverte des spécificités et des enjeux de préservation du territoire cévenol.

Les 50 ans de la restauration du château de Calberte

Une cinquantaine de personnes ont répondu à l'invitation des propriétaires du château de Calberte pour le 50e anniversaire de la restauration de l'édifice. Ce fut l'occasion de saluer l'engagement de la famille Darnas pour la sauvegarde et la transmission du patrimoine cévenol. Une exposition réalisée par le Parc et Isabelle Darnas illustre cette aventure unique et les fouilles archéologiques qui se sont déroulées sur le site castral. Le château, élément de l'écomusée de la Cévenne, est ouvert sur la période estivale.

Une « placette vautours » dans les Cévennes

Une placette d'équarrissage naturel a été installée sur la commune de St-Privat-de-Vallongue, chez Richard Reverger, éleveur ovin qui était très intéressé par ce service de nettoyage gratuit et économe qu'offrent les vautours. Cette placette constitue une étape, un relais entre le réseau de placettes des grands causses et celles des monts d'Ardèche, traçant un «pont aérien» pour connecter les populations de vautours des Alpes au Massif Central, notamment des gypaètes barbus.

D'autres placettes sont en projet sur la partie ouest du Parc, dans le Gard et dans l'Aveyron ou encore dans l'Aude dans des couloirs où circulent déjà les vautours, pour consolider la connexion jusqu'aux Pyrénées et ainsi assurer un flux d'individus et donc de gênes. Pour la sauvegarde de l'espèce en France et au niveau européen, recréer des échanges entre la population native pyrénéenne et la population des Alpes (réintroduite depuis 1986) est devenu un enjeu.



Suivi de la charge parasitaire du troupeau de la Loubière

Le parasitisme des troupeaux est problématique pour les éleveurs ; il diminue la production (lait ou viande) et peut affaiblir les animaux. Les éleveurs disposent d'un panel d'antiparasitaires mais ceux-ci peuvent avoir un impact négatif sur la faune auxiliaire : bousiers, diptères, écrevisses…Les éleveurs du groupement pastoral de la Loubière, qui compte 800 brebis, sur les communes de Barre-des-Cévennes et de St-Julien-d'Arpaon (aujourd'hui Cans-et-Cévennes) effectuent l'été un traitement antiparasitaire de leur troupeau. **Le Parc national s'est engagé à les aider à mettre en place un suivi de leurs brebis pour :**

- identifier les bêtes les plus infestées (agnelles, brebis maigres ou brebis grasses) ;
- repérer les parasites les plus problématiques ;
- choisir, avec le vétérinaire, un vermifuge efficace sur le parasite et inoffensif pour la faune auxiliaire ;
- adapter leur gestion du pâturage afin de limiter les risques de réinfestation.

Le suivi consiste à effectuer des coproscopies (comptages d'œufs de parasites dans les crottes), à faire interpréter les résultats par un vétérinaire, avant de décider du traitement à mettre en place. Il a permis ces deux derniers étés de détecter des parasites insoupçonnés, et d'utiliser des vermifuges sans impact sur la faune auxiliaire.

Le budget

Dépenses de personnel

Le tableau ci-dessous présente les réalisations budgétaires de l'année 2014 selon les quatre natures de dépenses suivantes : personnel, fonctionnement hors dépenses de personnel, intervention (subventions au territoire) et investissement.

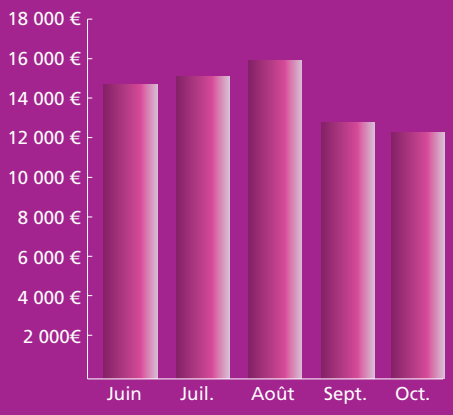
Au 31 décembre, l'effectif de l'établissement était de 89 agents : 61 titulaires, dont 32 du ministère de l'environnement, 23 contractuels, dont 9 en CDI, et 4 agents hors plafond (3 emplois d'avenir et 1 contractuel affecté au projet Mil'Ouv). L'établissement a employé 13 agents temporaires et 12 saisonniers en 2015. Un volume de 83,3 Equivalents temps plein et 93,14 Equivalents temps plein travaillés (intégrant les emplois hors plafond) ont été constatés au 31 décembre.

DÉPENSES		RECETTES	
Personnel	4 998 908,94 €	Subventions de l'Etat	6 756 074,00 €
Fonctionnement hors personnel	1 987 368,31 €	Autres subventions	77 940,60 €
Intervention (le cas échéant)	577 077,76 €	Autres produits	603 225,33 €
TOTAL	**7 563 355,01 €**		**7 437 239,93 €**
Résultat prévisionnel : bénéfice	119 260,94 €	Résultat prévisionnel : perte	126 115,08 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	**7 563 355,01 €**	**TOTAL EQUILIBRE** du compte de résultat prévisionnel	**7 563 355,01 €**
		Capacité d'autofinancement	**212 575,72 €**
Investissement	100 877,53 €	Cessions	9 969,20 €
TOTAL	**100 877,53 €**	**TOTAL**	**222 544,92 €**
Apport au fonds de roulement	121 667,39 €		

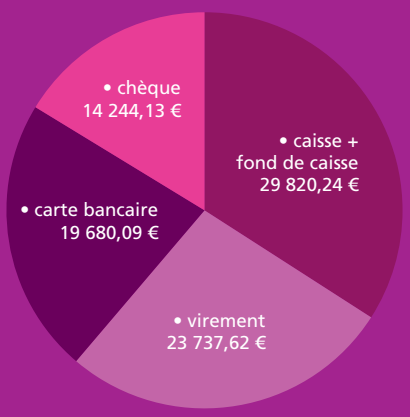
Le bilan de la régie

Les ventes de la régie se montent à 87 769,18 € avec :

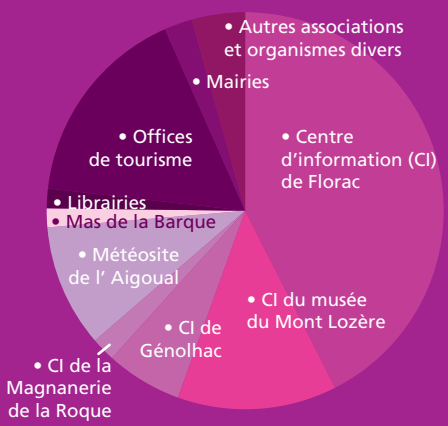
Des mois de fortes ventes :



Des paiements par :



La répartition par site :



Interventions
(subventions allouées au territoire)

	Montants	Part du budget
Service Accueil et Sensibilisation		
Accès nature	57 560,81 €	7,43%
Valorisation des patrimoines	3 691,67 €	0,48%
Total SAS	**61 252,48 €**	**7,90%**
Service Développement Durable		
Agriculture environnement	8 701,11 €	1,12%
Architecture	127 707,83 €	16,48%
Chasse	2 576,40 €	0,33%
Total SDD	**138 985,34 €**	**17,93%**
Service Veille et Connaissance		
Connaissance faune flore	4 481,73 €	0,58%
Total SCVT	**4481,73 €**	**0,58%**
Secrétariat général		
Dotations aux provisions	198 071,07 €	25,55%
Restes à réaliser	372 358,21 €	48,04%
Total SG	**570 429,28 €**	**73,59%**
TOTAL GENERAL	**775 148,83 €**	**100,00%**

Dépenses de fonctionnement hors personnel

	Montants	Part du budget
Service Accueil et Sensibilisation		
Centre d'information	48 377,56 €	2,70%
Education à l'environnement	1 580,90 €	0,09%
Festival nature	39 586,89 €	2,21%
Charte approuvée	0,00 €	0,00%
Editions	40 096,45 €	2,24%
Site Internet	4 390,80 €	0,25%
Plateforme découverte	34 462,00 €	1,93%
Relations médias	12 907,22 €	0,72%
Serres en valats	40 967,62 €	2,29%
Dépenses diverses	5 400,00 €	0,30%
Signalétique	58 643,12 €	3,28%
Tourisme durable	3 515,00 €	0,20%
Trophées	5 752,44 €	0,32%
Total SAS	**295 680,00 €**	**16,52%**
Service Développement Durable		
Agriculture bio	1 539,92 €	0,09%
Agri environnement	6 168,00 €	0,34%
Prairies fleuries	30,34 €	0,00%
Life Mil'Ouv	64 049,74 €	3,58%
Bâtiments administratifs	97 960,39 €	5,47%
Chasse	1 079,52 €	0,06%
Eau	10 068,00 €	0,56%
Etude éco connaissance forêt	29 249,00 €	1,63%
Sylviculture durable	15 000 €	0,84%
Ciel étoilé	13 500,00 €	0,75%
Urbanisme	9 554,40 €	0,53%
Dépenses diverses	0,00 €	0,00%
Total SDD	**249 199,31 €**	**13,93%**

Service Veille et Connaissance		
Fonds documentaires	7 977,96 €	0,45%
Connaissance faune flore	12 485,27 €	0,70%
Génie écologique faune flore	1 968,44 €	0,11%
Matériel scientifique	8 574,77 €	0,48%
Connaissance études	17 160,00 €	0,96%
Dépenses diverses	0 €	0,00%
Total SCVT	**48 166,44 €**	**2,69%**
Direction		
Mazenots	7 590,60 €	0,42%
Total DIR	**7 590,60 €**	**0,42%**
Secrétariat général		
Dépenses diverses	954 616,63 €	53,35%
Formations	0,00 €	0%
Imprimerie	16 263,81 €	0,91%
Restes à réaliser 2013	200 130,76 €	11,18%
Régie technique	17 745,05 €	0,99%
Total SG	**1 188 756,25 €**	**66,43%**
TOTAL GENERAL	**1 789 392,60 €**	**100,00%**

Investissements

	Montants	Part du budget
Service Accueil et Sensibilisation		
Signalétique	17 436,97 €	17,29%
Tourisme durable	4 700,00 €	4,66%
Centre d'information	7 735,57 €	7,67%
Total SAS	**29872,54 €**	**29,61%**
Service Développement Durable		
Eau	1 900,00 €	1,88%
Bâtiments patrimoniaux	0 €	0%
Bâtiments administratifs	0 €	0%
Total SDD	**1 900,00 €**	**1,88%**
Service Veille et Connaissance		
Génie écologique faune	0 €	0%
Matériel scientifique	0 €	0%
Total SCVT	**0 €**	**0%**
Secrétariat général		
Dépenses diverses	41 865,06 €	41,50%
Restes à réaliser	27 239,93 €	27,00%
Total SG	**69 104,99 €**	**68,50%**
TOTAL GENERAL	**345 286,46 €**	**100,00%**

Fonds de roulement et trésorerie

Au 31 décembre, le fonds de roulement de l'établissement s'établissait à 1 637 518,96 €, en évolution de +121 667,39 € par rapport au 31 décembre 2014, et la trésorerie à 1 443 417,55 €, en évolution de -25 505,50 € par rapport au 31 décembre 2014. Cette trésorerie correspond à moins de 3 mois de charges décaissables.

Marché publics

Neuf marchés à procédure adaptée (Mapa) ont été conclus dans l'année (réalisation de vidéos ; sentier d'interprétation de Roquedols – 2 lots ; atlas de la biodiversité ; mission de coordination, études techniques, contrôle technique - Maison du Parc de Florac ; conception et fabrication de l' exposition de la Maison de l'Aigoual ; traductions).



Parc national des Cévennes
6 bis, place du Palais • 48400 Florac
Tél. : +33 (0)4 66 49 53 00
Fax : +33 (0)4 66 49 53 02
Courriel : info@cevennes-parcnational.fr
www.cevennes-parcnational.fr

Crédits photos : Agents du Parc national des Cévennes : Michelle Sabatier, Olivier Prohin, Emeric Sulmont, Régis Descamps, Guy Grégoire, Bruno Descaves, Bruno Daversin, Mathilde Schlaeflin, Catherine Dubois, Jessica Ramière, Gael Karczewski, Jean-Pierre Malafosse, Siméon Lefebvre, Marie-Hélène Da Costa, Eddie Balaye, Philippe Argoud, Yannick Manche, Caroline Lecomte, Céline Bonnel, Régine Leducq, Brigitte Matgieu, Elodie Mazel, Yves Maccagno, Odile Rival, Autres : Arnaud Bouissou - MEDD, Stephan Corporon - PnF, Cécile Bouniol - PnF, Myrtille - PnF, Caroline Gaillard - Midi Libre, Damourette - Sipa, Patrick MayetCathie O'Neill - ABPS, Marc Lanssens - SupAgro Florac, Yann Toutain, Michel Monnot, Merry Anfray, Fotolia, Mab France.

Conception graphique : Atelier MadameMonsieur • Impression : Parc national des Cévennes.